Nations Unies S/PV.6950 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

Provisoire

6950e séance
Mercredi 24 avril 2013, à 15 heures
New York

Président :	M. Nduhungirehe	(Rwanda)
Membres :	Argentine	M. Rutilo
	Australie	M. White
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Zhu Yanwei
	États-Unis d'Amérique	M. Cenzer
	Fédération de Russie	M. Listov
	France	Mme Legendre
	Guatemala	Mme Bolaños Pérez
	Luxembourg	M. Flies
	Maroc	M. Erroja
	Pakistan	M. Munir
	République de Corée	M. Lee Kyung Chul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Day
	Togo	M. Akpoto Komlagan

Ordre du Jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de Cuba, de l'Équateur et de l'Indonésie à participer à la présente séance.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Je tiens également à remercier M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de l'exposé qu'il nous a présenté ce matin.

Je voudrais faire les trois observations suivantes. Premièrement, le Gouvernement libanais affirme aujourd'hui, comme il l'a toujours fait, son respect des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions internationales, notamment la résolution 1701 (2006). À maintes reprises, le Gouvernement libanais a appelé à la mise en œuvre de toutes les dispositions de cette résolution. À ce sujet, il a souvent demandé à la communauté internationale d'exhorter Israël à respecter ses obligations et à mettre fin à ses violations de la souveraineté libanaise sur terre, sur mer et dans les airs, également en conformité avec la résolution 1701 (2006).

Il est indéniable que le calme qui prévaut actuellement dans le sud du Liban témoigne de l'attachement de mon pays à ces obligations et de la coopération entre l'armée libanaise et les forces de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). À cet égard, nous rendons hommage à la contribution de la FINUL, due à son commandement et à ses contingents. Néanmoins, les efforts doivent être renforcés pour passer d'une cessation des hostilités à un cessez-le-feu permanent.

Il convient également de souligner que l'aviation israélienne viole quotidiennement l'espace aérien libanais, comme l'a fait ressortir le Secrétaire général dans son rapport (voir S/2013/120). C'est une menace à la sécurité des civils et cela risque également de nuire à la mission de la FINUL. À cet égard, faut-il rappeler qu'Israël continue d'occuper la partie nord du village de Ghajar ainsi qu'une zone adjacente ? C'est une infraction flagrante de ses obligations en vertu de la résolution 1701 (2006), qui va à l'encontre du plan proposé par la FINUL pour mettre un terme à l'occupation. Aujourd'hui, nous réitérons notre appel que soit mis un terme à l'occupation israélienne de la partie nord du village de Ghajar, des fermes de Chebaa et des collines de Kfar Chouba.

Deuxièmement, depuis notre réunion du 18 avril sur la situation humanitaire en Syrie (voir S/PV.6949), la situation s'est encore aggravée dans le pays, de même que son impact sur les États voisins, en particulier sur mon pays, le Liban, à tous les niveaux : social, économique et sécuritaire. Je tiens donc à dire que le Liban s'engage, aujourd'hui plus que jamais, à mener une politique de dissociation de la crise en Syrie. Il s'engage à respecter les principes de la Déclaration de Baabda, adoptée par le Comité de dialogue national en juin 2012.

Ce matin, le Président de la République, S. E. M. Michel Sleiman, a réaffirmé sa position selon laquelle le Liban n'autorisera ni l'envoi d'armes ou de combattants vers la Syrie ni l'installation de camps d'entraînement au Liban. À cet égard, il a souligné que cette position non seulement est conforme à la mise en œuvre de la Déclaration de Baabda et de la politique de non-ingérence dans les affaires syriennes, mais en outre contribue à consolider l'unité nationale syrienne en évitant de déstabiliser la situation.

Toutefois, l'impact militaire des combats en Syrie continue de s'étendre aux zones frontalières avec le Liban, et constitue une violation flagrante de la sécurité de mon pays. À cet égard, nous condamnons de nouveau ceux qui ordonnent ces violations, quelle qu'en puisse être la justification.

En outre, l'afflux continu de réfugiés syriens au Liban est en constante augmentation. Le nombre de réfugiés a augmenté de 20 000 au cours de la semaine dernière, alors que les ressources s'amenuisent nettement. Nous ne sommes plus en mesure de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés en matière de logement, de nourriture et de médicaments. Néanmoins, nous rappelons que les frontières du Liban resteront ouvertes aux réfugiés syriens et que le Liban n'a pas l'intention d'expulser qui que ce soit. Dans le même temps, nous réaffirmons notre appui aux deux demandes formulées par le Président de la République du Liban pour la convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés syriens en vue d'examiner les moyens de se répartir la charge, sur la base du principe de la responsabilité partagée, et d'établir des camps en Syrie

loin des zones de combats et à proximité des pays voisins, sous la protection de l'ONU.

Troisièmement, pour revenir au sujet central du débat d'aujourd'hui, tous les rapports soulignent le fait qu'Israël poursuit ses activités de colonisation dans les territoires occupés en toute impunité et en violation des résolutions de l'ONU, et poursuit la construction du mur de séparation en infraction à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. De même, il continue de confisquer des terres et de prendre le contrôle des réserves hydriques en violation des dispositions des conventions signées à Genève et à La Haye.

Toutefois, un facteur nouveau – qui est en réalité tant ancien que nouveau – est l'aggravation des difficultés rencontrées par les détenus dans les prisons israéliennes. Comme le Conseil le sait, depuis le début de son occupation en 1967, Israël a incarcéré plus de 726 000 Palestiniens et en a laissé beaucoup croupir en prison sans procès. Depuis le début de l'année, Israël a arrêté plus de 1 070 Palestiniens. Parmi eux, 234 sont des enfants, dont certains ont seulement huit ans. Samer Issawi et ses compagnons ont poursuivi leur grève de la faim et leur résistance héroïque mois après mois pour faire en sorte que la cause des prisonniers palestiniens reçoive un écho dans les médias internationaux. Et, effectivement, leur cause a été défendue par de nombreuses organisations humanitaires des droits de l'homme. Les conditions qui ont conduit à la mort des deux prisonniers, dont Maysara Abu Hamdiyeh, a ébranlé l'opinion publique internationale. Pourtant, le Conseil de sécurité est resté muet face à cette tragédie humanitaire inacceptable.

Dans le même contexte, je voudrais maintenant mettre l'accent sur la question des enfants dans le système pénitentiaire sous contrôle de l'armée israélienne, en particulier à la suite de la publication d'un rapport sur ce sujet par l'UNICEF, le 6 mars. Le rapport décrit les types de mauvais traitements institutionnels les plus abjects et arbitraires – notamment la torture, les coups et les humiliations – qui sont infligés aux enfants palestiniens lorsqu'ils sont arrêtés ou transférés pour être interrogés. Ces pratiques incluent notamment des incursions dans les maisons et des arrestations au beau milieu de la nuit. Ils sont placés en détention seuls, menacés de viol et ne sont pas autorisés à avoir des membres de leur famille présents à leurs côtés. Dans le rapport sur cette question, l'UNICEF demande que toutes les mesures soient prises pour garantir un traitement convenable des enfants palestiniens qui sont arrêtés par les autorités israéliennes, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux autres instruments nationaux.

Nous ne vivons pas sur une autre planète. Nous sommes pleinement conscients des raisons politiques de cette situation, même si nous n'approuvons pas les raisons politiques qui ont empêché le Conseil d'assumer ses responsabilités en mettant fin à l'occupation par Israël de l'État palestinien et en assurant l'indépendance de celui-ci. Mais qu'est-ce qui empêche le Conseil d'adopter pour le moins une déclaration reflétant les recommandations de l'UNICEF, sur la base des normes humanitaires les plus élémentaires ? Comment le Conseil peut-il rester silencieux ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'exposé fait aujourd'hui par M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Ma délégation souscrit aux déclarations détaillées qui seront prononcées cet après-midi par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant de Djibouti au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique. Je voudrais y ajouter les observations suivantes.

L'Égypte souligne que l'accession de la Palestine au statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies suite à l'adoption de la résolution 67/19 du 29 novembre 2012 de l'Assemblée générale est un premier pas vers l'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre à part entière, sur la base des frontières du 4 juin 1967. Nous demandons au Conseil de sécurité de répondre le plus rapidement possible à la demande présentée par l'État de Palestine en date du 23 Septembre 2011 en vue de son admission à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre à part entière (S/2011/592, annexe I).

L'Égypte condamne les activités de colonisation illégales menées par Israël dans le territoire palestinien occupé, en particulier autour de Jérusalem-Est. Nous appelons la communauté internationale à adopter une position ferme contre ces pratiques illégales.

L'Égypte condamne la poursuite par Israël des actes d'agression à l'encontre du peuple palestinien en territoire occupé, y compris le blocus qu'il impose à la bande de Gaza et les pressions qu'il exerce sur l'Autorité

palestinienne, ainsi que les actes de violence continus des colons israéliens à l'encontre des Palestiniens non armés. Nous appelons la communauté internationale à œuvrer en vue de la mise en liberté immédiate des milliers de prisonniers palestiniens détenus dans les centres de détention israéliens. Nous condamnons les mauvais traitements flagrants dont ils sont victimes, notamment la mort de deux prisonniers, Arafat Jaradat et Maysara Abu Hamdiyeh. Par ailleurs, nous rendons hommage à la lutte du prisonnier Samer Issawi. Nous tenons Israël pleinement responsable de sa protection et appelons à son retour en Cisjordanie.

Il faut procéder à une évaluation du Quatuor. Ce groupe n'a fait aucun progrès au cours des dernières années, au point qu'il n'arrive même pas à décider s'il doit se réunir ou non.

L'Égypte soutient les efforts déployés récemment par les États-Unis d'Amérique en vue de la relance du processus de paix après la visite du Président Obama dans la région. Nous espérons que ces efforts aboutiront à des progrès réels au cours de cette année, qui permettront de faire avancer la question palestinienne vers la création d'un État indépendant et souverain de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec AlQods AlCharif pour capitale. Nous nous félicitons de l'assouplissement des restrictions budgétaires pour les fonds versés à titre d'aide à l'Autorité palestinienne et nous attendons avec impatience la levée totale par Israël de toutes les sanctions économiques.

L'Égypte œuvre en vue de l'instauration de la stabilité dans la bande de Gaza. Nous poursuivons nos efforts en vue de la réconciliation nationale, qui mérite certainement d'être appuyée sans équivoque par la communauté internationale et les parties concernées, et non d'être entravée. Nous exprimons notre préoccupation face à la persistance d'Israël à faire obstacle à toutes les tentatives visant à calmer la situation, y compris ses actes d'agression continus à l'encontre des Palestiniens et le renforcement du blocus économique imposé à la bande de Gaza, ainsi que les restrictions sur les zones de pêche réservées aux Palestiniens.

Dans le cadre des efforts de l'Égypte visant à maintenir la stabilité sur la péninsule du Sinaï, notamment à travers la coopération avec toutes les parties en matière de sécurité, une enquête a été menée sur des allégations non établies faites par les médias concernant deux missiles qui auraient été lancés récemment en direction d'Israël. Jusqu'à présent, nous n'avons trouvé aucune preuve crédible quant à la véracité de ces allégations.

L'Égypte continue d'appeler à une cessation immédiate des actes de violence et de l'effusion de sang en Syrie, par le biais d'une aide d'urgence aux réfugiés syriens et l'appui aux pays qui ont accueilli ces réfugiés. Nous soulignons qu'il importe de préserver l'unité et l'intégrité territoriales de la Syrie et la cohésion de la société syrienne. Les événements qui se déroulent actuellement en Syrie ne justifient nullement la poursuite de l'occupation du Golan syrien. Nous appelons à la mise en œuvre immédiate des résolutions pertinentes en ce qui concerne la légitimité de l'occupation du Golan. Nous nous opposons à l'implantation de colonies dans le Golan et nous appelons au retrait d'Israël de ce territoire.

À la lumière de ce que je viens de dire, l'Égypte demande de nouveau au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de traiter la question palestinienne avec le sérieux qui s'impose. Nous exhortons également le Conseil à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre immédiatement fin aux activités de colonisation illégales menées par Israël en vue d'un règlement définitif de la question palestinienne, surtout que cette question a été et continue d'être la raison principale de l'instabilité qui règne au Moyen-Orient, et constitue par conséquent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Fathalla (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de me donner la parole au nom de la Ligue des États arabes à la première séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, depuis la tenue, à la fin de mars, du Sommet de la Ligue des États arabes. La séance d'aujourd'hui est importante car il s'agit d'une autre occasion pour le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes moyen de communiquer et d'échanger des vues après la séance du Conseil du 26 septembre 2012 à laquelle a participé le Secrétaire général de la Ligue des États arabes (voir S/PV.6841). À l'issue de cette séance, une déclaration présidentielle a été adoptée (S/PRST/2012/20), réaffirmant la coopération entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Par conséquent, mon intervention va porter sur la teneur des décisions du dernier Sommet arabe et de la déclaration du Secrétaire général de la Ligue des États arabes sur la question palestinienne et la situation actuelle en Syrie.

Le Sommet de la Ligue des États arabes a adopté la résolution 7595, qui réaffirme qu'une paix juste et globale est notre option stratégique. La résolution souligne que le processus de paix est une démarche globale et indivisible et qu'une paix juste et globale dans la région passe par le retrait total d'Israël israélien des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris le Golan syrien occupé, jusqu'aux frontières du 24 juin 1967, et des territoires du sud du Liban encore sous occupation.

La résolution réaffirme la nécessité de parvenir à un règlement juste du problème des réfugiés palestiniens sur la base de l'Initiative de paix arabe, la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. La résolution condamne également toutes les activités de colonisation quelle qu'en soit la forme, conformément à l'Initiative de paix arabe adoptée par le sommet de Beyrouth en 2002 et les sommets ultérieurs de la Ligue des États arabes, et conformément au droit international et aux cadres de référence pertinents. La résolution réaffirme que la Palestine est un partenaire à part entière dans le processus de paix. Elle demande à ce que l'on continue d'appuyer la Palestine s'agissant de sa juste demande pour qu'Israël mette un terme à toutes ses activités de colonisation. La résolution demande en outre que les négociations soient menées sur la base des cadres de référence du processus de paix, à savoir les résolutions pertinentes issues de la légitimité internationale, l'Initiative de paix arabe et le principe de l'échange de territoires contre la paix, et selon un calendrier précis. La résolution demande instamment que la question des frontières soit abordée dans la perspective de mettre fin à l'occupation de 1967 et appelle à l'examen immédiat des questions du conflit israélo-arabe relatives au statut permanent, en particulier les questions concernant Jérusalem, les réfugiés, les frontières, les terres, les droits sur l'eau et le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

La résolution souligne que la bande de Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sont une seule entité géographique indivisible, sur laquelle, en plus de tous les territoires occupés depuis 1967, l'État de Palestine indépendant doit être établi, avec Jérusalem-Est pour capitale. En outre, la résolution condamne toutes les tentatives d'Israël visant à morceler les territoires palestiniens, ainsi que toutes les mesures unilatérales prises par Israël.

Depuis l'historique résolution 67/19 de l'Assemblée générale qui confère à la Palestine la qualité d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, le processus de paix se trouve dans l'impasse, du fait des activités de peuplement israéliennes. Cette situation a amené les partenaires régionaux et internationaux à exprimer leur inquiétude devant le risque accru que cette impasse fait courir au processus de paix, et le Sommet arabe à faire porter l'entière responsabilité du piétinement des négociations sur Israël, en raison de son intransigeance et de la poursuite de la construction des colonies de peuplement comme alternative à la paix, malgré le consensus international clair quant à l'illégalité et l'illégitimité des colonies et au fait qu'elles violent les normes et règles du droit international humanitaire et causent un grave préjudice au processus de paix et à la réalisation de la solution des deux États.

Dans ce contexte, le Sommet arabe a appelé la communauté internationale à reprendre des négociations sérieuses, l'objectif étant de mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en premier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et de libérer les prisonniers palestiniens et arabes. Le Sommet a aussi appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à agir pour prendre les mesures et les dispositions nécessaires afin de régler le conflit israélo-palestinien dans tous ses aspects, et réaliser une paix globale et juste dans la région sur la base de la solution des deux États.

À cet égard, je prends note des conclusions adoptées en date du 10 décembre 2012 par le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne, qui soulignent la nécessité d'assumer des responsabilités accrues en matière de maintien de la paix en 2013, et aussi du rapport du Secrétaire général du 8 mars 2013 dans lequel il indique que « l'année 2013 sera décisive pour le processus de paix » (*A/67/738, par.25*) et réaffirme les cinq priorités définies à cet égard, comme souligné dans son intervention du 22 janvier 2013 devant l'Assemblée générale, la première étant de réaffirmer l'engagement solidaire de la communauté internationale. Ceci a été

réaffirmé dans la Déclaration de Caracas du 18 avril pour exprimer la solidarité avec le peuple palestinien et l'État de Palestine.

Bien évidemment, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe de l'ONU auquel est conférée la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit être au cœur de cet engagement. En outre, le 23 janvier, la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies a affirmé que les États-Unis étaient toujours attachés à des négociations directes. C'est ainsi que la visite que doit effectuer la délégation ministérielle arabe à Washington la semaine prochaine prend toute son importance. Cette visite vient en conclusion des consultations menées cette semaine par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et des visites qu'il a effectuées dans un certain nombre de pays européens à la suite du Sommet arabe de mars.

S'agissant de la situation en Syrie, les faits les plus importants survenus dans le cadre de la Ligue des États arabes auront été l'adoption par le Sommet arabe de la résolution 580. Je vais aborder brièvement les points suivants, sans trop entrer dans les détails.

Premièrement, la résolution reconnaît à la Coalition nationale des forces de l'opposition syrienne le droit d'occuper le siège de la République arabe syrienne au sein de la Ligue des États arabes, de ses institutions, conseils et organes jusqu'à la tenue d'élections donnant lieu à la formation d'un gouvernement qui assumerait les pouvoirs en Syrie.

Deuxièmement, la résolution réaffirme l'importance des efforts visant à parvenir, en priorité, à un règlement politique de la crise syrienne, ainsi que le droit de tout État d'utiliser tous les moyens pour assurer sa défense.

Troisièmement, la résolution salue les efforts menés par les États voisins de la Syrie et d'autres États arabes et le rôle qu'ils jouent dans la fourniture de l'aide d'urgence aux réfugiés, et réaffirme la nécessité d'appuyer ces pays et de les aider à porter le fardeau que l'accueil des réfugiés fait peser sur eux, et d'œuvrer à apporter tous les moyens et l'aide nécessaires à l'accueil et au secours des réfugiés au Liban et en Jordanie, conformément aux plans prévus par leurs gouvernements respectifs, ainsi qu'en Iraq, pour répondre aux besoins de base des plus dépourvus.

Quatrièmement, la résolution appelle à la tenue d'une conférence internationale à l'ONU en faveur du relèvement de la Syrie et de la réhabilitation des infrastructures de tous les secteurs touchés par les destructions à large échelle. À cet égard, je voudrais noter, au sujet de la détérioration de la situation sur le plan humanitaire en Syrie, que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a rencontré la semaine dernière à Genève le Haut-Commissaire pour les réfugiés, avec lequel il a abordé tous les aspects de la crise et les moyens de renforcer la coopération entre la Ligue des États arabes et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

En réaffirmation de l'importance de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes pour atteindre l'objectif de la stabilité en Syrie et garantir sa sécurité dans le cadre d'un système démocratique et de la bonne gouvernance, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a tenu un certain nombre de réunions au Siège de l'ONU à New York le 22 avril, entre autres avec le Secrétaire général Ban Ki-moon et le cheik Hamad bin Jassim bin Jaber Al-Thani, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar et Président du comité créé par le Conseil ministériel de la Ligue des États arabes pour se charger de la crise syrienne. Au cours de cette réunion, ils ont fait part de leur vive préoccupation face à la détérioration, plus que jamais auparavant, de la situation en Syrie et à ses retombées sur la région, et réaffirmé qu'il n'y avait pas d'alternative à une solution politique.

Les entretiens qui ont lieu le même jour, soit le 22 avril, entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et M. Lakhdar Brahimi, ont porté sur les moyens d'aider les parties syriennes à lancer un processus politique de transition visant à édifier une Syrie nouvelle où la sécurité de toutes les catégories de la population serait garantie. À cette occasion, M. Ban Ki-moon a appelé le Conseil de sécurité à faire preuve d'unité, à peser de tout son poids pour parvenir à un règlement politique et à appuyer les efforts de M. Lakhdar Brahimi visant à atteindre cet objectif. C'est ce qu'a confirmé le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et c'est ce que nous demandons aujourd'hui au Conseil. Il est indéniable qu'au final tous ces efforts aboutiront à la mise en œuvre du Communiqué de Genève, mais aussi à la possibilité de le reformuler pour l'adapter à l'évolution de la situation intervenue depuis lors.

En conclusion, je voudrais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, de la poursuite

des échanges du Conseil de sécurité avec la Ligue des États arabes, conformément à ce qui a été convenu en septembre.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de Djibouti.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Tout d'abord, Monsieur le Président, je me hâte de féliciter votre pays, ainsi que vous-même et votre équipe, du retour du Rwanda au Conseil de sécurité près de 20 ans après le génocide. Il s'agit d'un remarquable exploit et nous saluons le peuple rwandais et lui souhaitons paix et stabilité durables.

Le statu quo actuel de l'impasse politique reste la préoccupation la plus pressante et le défi qui se pose depuis le plus longtemps à l'Organisation pour la coopération islamique et à la communauté internationale. Malgré de nouvelle réalité créée par l'octroi du statut d'observateur à l'État de Palestine par une majorité écrasante d'États Membres de l'Assemblée générale le 29 novembre 2012 (voir A/67/PV.44), l'OCI estime que les implications découlant des importantes occasions manquées que nous avons constatées sont certainement défavorables, particulièrement à la lumière de la situation hautement instable et volatile au Moyen-Orient.

Malgré l'appui apporté par la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la résolution 67/19 de l'Assemblée générale qui confère à la Palestine le statut d'État observateur, Israël, Puissance occupante, continue de mener des politiques illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, en procédant à l'extension des colonies de peuplement, en édifiant le mur d'apartheid, en détenant des milliers de Palestiniens et en imposant illégalement un siège à la bande de Gaza. Toutes ces activités menacent maintenant d'assombrir les perspectives d'une solution des deux États et de déstabiliser la région. À cet égard, l'OCI appelle la communauté internationale à faire en sorte qu'Israël mette fin à ces politiques de peuplement et qu'il permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, en application des résolutions des Nations Unies et du droit international.

La détention des Palestiniens est très alarmante. Ce scénario déplorable et sans espoir, qui se répète dans un contexte marqué par des mesures israéliennes de répression cruelle, semble loin de toucher à sa fin. Les Palestiniens ont recours au rejet de la nourriture, ce qui peut être vu comme un rejet de la détention administrative, cet instrument israélien brutal et nocif fréquemment utilisé par les cours martiales pour emprisonner les Palestiniens de manière indéfinie, sous réserve d'examens semestriels.

À ce stade critique, l'Organisation de la coopération islamique souligne que des mesures urgentes visant à préserver les principes afférents aux droits, à la liberté et à la justice, l'application du droit international et la mise en œuvre des résolutions de la légalité internationale constituent une obligation et une responsabilité du Conseil de sécurité. Ces actions sont nécessaires pour préserver les perspectives de paix et accélérer leur actualisation en concrétisant les droits nationaux du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance; en parvenant, pour les réfugiés palestiniens, à un règlement équitable fondé sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale; en réglant le conflit israélo-palestinien; et, en définitive, en instaurant une paix durable dans la région afin d'aboutir à l'établissement d'un État de Palestine indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'OCI reste très préoccupée des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des Palestiniens dans les prisons israéliennes. La mort, dans une geôle israélienne le mois dernier, du prisonnier palestinien Maysara Abu Hamdieh non seulement met en lumière les politiques inhumaines et violations systématiques dont Israël use contre les prisonniers palestiniens, mais exige également que la communauté internationale prenne des mesures urgentes et efficaces pour défendre les droits de l'homme des prisonniers palestiniens, leur sauver la vie et faire pression surr Israël pour qu'il respecte ses obligations envers les prisonniers palestiniens, conformément au droit international humanitaire et aux Conventions de Genève, et les libère sans délai.

L'OCI souligne que le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza constitue un châtiment collectif infligé à la population civile; qu'il est lourd de conséquences, tant sociales et économiques qu'humanitaires, pour les conditions de vie de la population palestinienne; et qu'il fait peser une menace grave sur la paix et la stabilité régionales. À cet égard, l'OCI exige une fois encore avec fermeté et détermination qu'il soit mis fin immédiatement à ce blocus israélien illégal et inhumain, et que tous les points de passage contrôlés par Israël soient ouverts, afin de permettre la libre circulation des

personnes et des marchandises entre la bande de Gaza et le reste de la région.

L'Organisation de la coopération islamique s'inquiète beaucoup de la détérioration de la situation et du bain de sang permanent, de la violence et de la destruction des biens subis par la Syrie, et insiste sur la nécessité de préserver l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. L'OCI appelle donc à faire immédiatement cesser la violence, les meurtres et la destruction, à respecter les valeurs islamiques et les droits de l'homme, et à protéger la Syrie du risque d'une guerre civile totale. Il est triste, il est même douloureux de savoir que le minaret de la célèbre mosquée omeyyade d'Alep, qui datait du XII^{e} siècle, a été détruit aujourd'hui.

L'OCI exhorte le régime syrien à mettre immédiatement un terme au massacre de ses citoyens et à entamer un dialogue sincère entre la Coalition nationale des Forces de la révolution et de l'opposition syrienne et le Gouvernement syrien, afin d'ouvrir la voie à un processus de transition qui permettrait au peuple syrien de réaliser ses aspirations légitimes de réforme démocratique et de changement.

Cela étant, l'OCI, tout en réaffirmant son attachement à une solution pacifique à la crise en Syrie, appelle la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités et à agir rapidement pour faire cesser les tueries, la destruction et les déplacements forcés que subit le peuple syrien, et à trouver un règlement durable et pacifique à la crise syrienne.

Pour terminer, l'OCI réaffirme son plein appui et sa solidarité au peuple palestinien tandis que ce dernier s'efforce de retrouver ses droits nationaux légitimes et inaliénables, notamment le droit au retour et à l'autodétermination, et l'établissement d'un État de Palestine indépendant sur son sol national, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais vous présenter mes félicitations sincères pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais en outre vous remercier d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Enfin, je voudrais, au nom de mon pays, m'associer aux déclarations qui ont été ou seront prononcées au nom de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Pour commencer, je voudrais présenter nos condoléances aux États-Unis pour les victimes causées par les attentats terroristes commis à Boston la semaine dernière. Je tiens également à réaffirmer la sympathie et la solidarité du peuple saoudien envers le peuple américain. Nous ressentons profondément la douleur des familles des victimes, et nous souhaitons un prompt et complet rétablissement aux blessés, parmi lesquels figurent des ressortissants saoudiens.

Il est regrettable que l'instauration de la paix et l'obtention d'un règlement juste et équitable de la question de la Palestine semblent vouées à rester un mirage élusif. Israël continue de défier et mépriser la volonté de la communauté internationale en poursuivant l'expansion des colonies de peuplement et en réaffirmant sa détermination à persévérer dans cette politique. En outre, Israël maltraite les détenus palestiniens et dévalorise leurs vies en les soumettant à l'oppression et à la faim, ce qui a conduit le mois dernier à la mort en martyr de Maysara Abu Hamdieh.

De plus, les colons continuent de lancer des attaques et des agressions brutales sur les Palestiniens, la dernière en date étant l'écrasement délibéré, le 9 mars, d'un enfant palestinien de 9 ans appelé Malik Adel Al-Shaer.

Le Royaume d'Arabie saoudite exhorte le Conseil à agir pour protéger les prisonniers. Nous appelons le Conseil des droits de l'homme, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations humanitaires, ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme à surveiller avec attention la situation des prisonniers et détenus palestiniens, et à faire la lumière sur les violations de leurs droits politiques, humains et physiques, ainsi que sur les négligences criminelles dont ils sont victimes. Nous appelons la communauté internationale à obliger Israël à respecter les droits des enfants, et nous attirons l'attention de la communauté internationale sur le rapport publié par l'UNICEF en mars 2013, qui dépeint de manière explicite les châtiments brutaux et inhumains infligés par Israël et ses forces d'occupation aux enfants palestiniens détenus dans ses prisons.

Le Royaume d'Arabie saoudite et, d'ailleurs, tous les pays arabes continuent de choisir sans équivoque

la paix comme option stratégique; leurs bonnes intentions se sont reflétées dans le lancement, en 2002, de l'Initiative de paix arabe. Cependant, l'agression d'Israël contre le peuple palestinien, le mépris et les menaces constantes contre l'Haram al-Charif érodent toute possibilité de parvenir à une paix juste. Une telle paix doit toutefois être fondée sur un règlement convenu au niveau international comportant la solution des deux États, selon lequel l'État indépendant de Palestine serait créé avec Jérusalem sainte comme capitale sur le territoire occupé par Israël à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

Il est temps de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens, du Golan arabe syrien et des territoires libanais occupés. Il est temps que le Moyen-Orient connaisse une paix juste, globale et équitable. Il est effectivement temps de permettre aux réfugiés palestiniens de laisser derrière eux la diaspora et de réaliser leurs aspirations conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il est temps que tous les citoyens de notre région profitent des dividendes de la paix et vivent dans la paix et dans la stabilité. Il est temps que nos sociétés atteignent le niveau de développement et de prospérité qu'elles méritent. Nous avons supporté suffisamment d'agressions, de colonies et d'occupation.

La situation dans notre pays frère, la Syrie, se détériore de jour en jour. À ce jour, plus de 70 000 personnes ont été tuées, comme le note une déclaration conjointe publiée ce mois-ci par les agences humanitaires de l'ONU. De même, la semaine dernière, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a fourni des chiffres alarmants sur les réfugiés syriens, dont le nombre devrait s'élever à plus de 3 millions. Ce problème est devenu un fardeau économique intolérable pour les pays voisins. De fait, cette situation constitue une menace grave pour la sécurité et la stabilité de la région.

Par les résolutions et les décisions de l'Assemblée générale, le monde a condamné le régime syrien, qui continue de combattre pour maintenir son pouvoir sur les corps des Syriens–enfants, femmes, jeunes et personnes âgées. En outre, la Ligue des États arabes, qui incarne la conscience de la communauté arabe, a souligné la nécessité de parvenir à une solution équitable en permettant au peuple syrien de se défendre, de préserver ses droits et sa dignité et de réaliser ses aspirations à la liberté. Nous avons récemment été témoins des mesures audacieuses prises par les forces d'opposition syriennes pour s'unir et former la Coalition nationale syrienne, reconnue par plus de 100 pays du monde comme l'organe représentant le peuple syrien. Qui plus est, la Coalition a été invitée à occuper le siège syrien au sein de la Ligue des États arabes. Il est temps que le peuple syrien retrouve la position qui lui revient de droit dans les organisations et enceintes internationales.

Le peuple syrien s'est exprimé haut et fort et a fait part de sa volonté en exigeant le départ du régime El-Assad, qui a perdu toute légitimité dès qu'il a perpétré des agressions et des atrocités contre son propre peuple. La quête d'une solution équitable en Syrie doit commencer en permettant au peuple syrien d'ouvrir un nouveau chapitre de sa vie, un chapitre illuminé par le soleil de la liberté et qui lui permettra d'exercer son droit véritable de choisir ses propres dirigeants et ses représentants sans être soumis à l'autorité de ce régime tyrannique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M^me^ Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé et le Représentant permanent d'Israël, ainsi que l'Observateur permanent de l'État de Palestine, de leurs interventions.

Alors que nous abordons le deuxième trimestre de 2013, la situation au Moyen-Orient demeure une source de grave préoccupation pour le monde. Le processus de paix entre les Israéliens et les Palestiniens demeure dangereusement enlisé. La situation en Syrie se dégrade de plus en plus et ses retombées sur ses voisins, avec en son cœur une véritable crise humanitaire, sont encore plus graves.

Malgré les grands espoirs de la communauté internationale de voir finalement prévaloir des conditions propices à la reprise des négociations sur la solution des deux États, l'occupation continue de la Palestine prolonge indéfiniment l'incertitude, l'instabilité et l'insécurité préjudiciables tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens. Cette situation est intenable, et nous devons voir des progrès vers la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cette solution sera bénéfique pour les Israéliens, les Palestiniens et le monde entier, étant donné que le conflit israélo-palestinien constitue l'un des défis les plus graves pesant sur la paix et la sécurité internationales.

La construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, continuent de faire peser la menace la plus grave et la plus immédiate sur la solution des deux États. Le Brésil lance un nouvel appel à Israël pour qu'il cesse immédiatement et inconditionnellement toute construction de colonies de peuplement, qu'il revoie sa décision de construire dans la zone dite E-1 et démantèle toutes les colonies de peuplement en construction. Les colonies sont illégales au regard du droit international, elles représentent un obstacle majeur à la paix, et contribuent à prolonger indéfiniment le conflit israélo-palestinien. Nous devons nous rappeler qu'Israël, en tant que partie la plus forte et puissance occupante, endosse au premier chef la responsabilité de prendre des mesures pour faire régner la paix.

Le Brésil a suivi avec beaucoup d'intérêt et d'espérance la visite récente du Président des États-Unis, Barack Obama, en Israël et en Palestine, ainsi que les entretiens ultérieurs entre le Secrétaire d'État John Kerry et les dirigeants de la région. Nous espérons que la reprise de négociations effectives entre les parties palestinienne et israélienne occupera une nouvelle fois un rang prioritaire pour toutes les parties concernées. Nous exhortons les Israéliens et les Palestiniens à tirer parti de l'élan qui–le Brésil l'espère – sera bientôt insufflé et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour atteindre l'objectif d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable sur le plan économique à l'intérieur des frontières de 1967, vivant côte à côte avec Israël.

Bien que des mesures économiques ne puissent à elles seules remplacer des progrès dans le domaine politique, nous sommes convaincus que la promotion d'un développement économique inclusif en Palestine est essentielle à la consolidation de l'État et à la constitution de fondements solides d'une paix durable.

Dans le même état d'esprit, l'engagement actif des sociétés civiles israélienne et palestinienne aux côtés de leurs gouvernements et entre elles peut sensiblement contribuer aux efforts de paix. En fait, de nombreuses organisations de la société civile représentant les deux parties constituent une source d'espoir dans cette recherche de la paix. Il importe de faire suffisamment entendre la voix de ces organisations civiles qui se consacrent à la réconciliation, la solidarité et la paix durable. Elles doivent recevoir une plus grande attention des organisations multilatérales, y compris l'UNESCO et le Conseil des droits de l'homme.

Outre les efforts déployés individuellement par des acteurs en vue de la reprise des négociations de paix, le Conseil de sécurité doit assumer activement la responsabilité que lui confie la Charte de promouvoir la paix au Moyen-Orient, comme il le fait actuellement dans tant d'autres régions du monde.

Concernant la Syrie, je voudrais dire que nous sommes horrifiés par la poursuite des violences incessantes contre des civils et par la destruction d'un pays frère aux prises avec un conflit qui dure simplement depuis trop longtemps et a fait trop de ravages. Ce conflit doit cesser. Le Brésil rappelle qu'il condamne fermement et clairement toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par toutes les parties. Comme nous n'avons cessé de le souligner, c'est au Gouvernement syrien qu'il incombe au premier chef de protéger les civils. Dans le même temps, nous rappelons que toutes les parties doivent s'acquitter de leur obligation de mettre fin aux violences et respecter pleinement les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire.

Le Brésil est très préoccupé par les allégations selon lesquelles des armes chimiques auraient été employées en Syrie. Nous considérons qu'il est essentiel de traiter cette question conformément aux procédures légales établies, de manière impartiale et transparente. Nous rappelons l'obligation qui incombe à la Syrie au titre du Protocole de Genève de 1925 et nous rappelons qu'il est selon nous important que la Syrie adhère à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Pour que la violence cesse, toutes les parties prenantes, en particulier celles qui ont une grande influence sur les parties, doivent s'employer activement à convaincre toutes les parties qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit et qu'elles doivent prendre part à un processus de négociation conduit par les Syriens. À cet effet, il faut absolument juguler le flux d'armes qui entrent en Syrie et qui ne font que nourrir l'idée fausse selon laquelle une victoire militaire serait une possibilité réaliste. En attendant, les civils continuent de faire les frais de calculs politiques douteux.

Nous saluons les efforts du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi.

Le Brésil regrette que des divergences politiques aient empêché cet organe de jouer un rôle dans la mise en œuvre du communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie publié en juin 2012 (S/2012/522). Les éléments contenus dans ce communiqué proposent des lignes directrices en vue d'un processus de négociation viable qui ouvrira la voie à une sortie de crise et permettra de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la démocratie, à des perspectives économiques et à la justice sociale, toute en préservant l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous demeurons fermement convaincus qu'une transition conduite par les Syriens n'est possible que par un dialogue national général. En ce sens, nous devrions tenir dûment compte de la proposition du Guatemala d'organiser une deuxième réunion du Groupe d'action pour la Syrie à Genève.

Compte tenu de la grave détérioration de la situation humanitaire en Syrie, le Brésil continue d'appeler toutes les parties à faciliter un accès sûr, sans entrave et immédiat de tous ceux qui en ont besoin aux organisations humanitaires. Nous félicitons les pays voisins qui fournissent une aide humanitaire aux réfugiés syriens. Le Brésil apporte une contribution financière par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'apaiser les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées. Il faut également envisager la levée de toutes les sanctions unilatérales qui affectent la vie de la population civile, conformément aux recommandations formulées dans les rapports de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais évoquer rapidement le Liban. Le Brésil félicite le Président Sleiman et le Gouvernement libanais de continuer d'adhérer à la politique de dissociation. Nous appelons toutes les parties en Syrie et tous les acteurs au Liban à coopérer de manière efficace avec le Gouvernement libanais dans le cadre des efforts visant à maintenir une politique essentielle.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses pour la présidence du Conseil de sécurité que votre pays assume durant ce mois. Nous n'avons aucun doute qu'à l'heure du bilan, la communauté internationale retiendra l'impulsion positive que vous aurez donnée à cet auguste organe.

Je me réjouis également de l'occasion que vous m'offrez de faire part au Conseil des conclusions des dernières délibérations que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a adoptées sur la question qui est au cœur de son mandat. Réuni les 17 et 18 avril à Caracas (Venezuela), à l'invitation du Gouvernement vénézuélien, notre Comité a exhorté la communauté internationale à s'investir davantage aux côtés d'Israël et de l'État de Palestine pour lever les obstacles aux négociations. Nous avons appelé à une revitalisation du Quatuor, qui devrait coordonner son action avec les principaux acteurs de la région et rendre compte au Conseil des efforts qu'il aura entrepris et des progrès réalisés.

À Caracas, nous avons fermement condamné les colonies, et exigé qu'il y soit mis fin. Il a été également demandé que le Conseil et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève s'acquittent des responsabilités qui leur incombent de faire arrêter la construction de colonies dans les territoires palestiniens occupés. La réunion de Caracas a déploré les mauvais traitements dont font l'objet les prisonniers palestiniens, qui sont très souvent détenus sans procès. Ces détentions ont entraîné des grèves de la faim et des décès. Les délégations qui ont participé à la réunion ont demandé que soient immédiatement libérés tous les prisonniers, y compris les enfants, les femmes, les élus, les personnes détenues avant les Accords d'Oslo, ainsi que celles qui sont détenues sans procès.

Nous avons exprimé notre optimisme quant au fait que l'adoption de la résolution 67/19 par l'Assemblée générale accélère l'impulsion au sein du Conseil en faveur de l'octroi à l'État de Palestine de la qualité de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le vote du 29 novembre 2012 était, à notre avis, une sorte de motion de confiance car la Palestine satisfait aux critères définis dans la Charte pour l'accession au statut d'État et est disposée et déterminée à assumer les responsabilités afférentes à la qualité de Membre de l'Organisation. C'est pourquoi les États qui ont reconnu la Palestine à l'ONU ont été exhortés à établir des relations diplomatiques avec elle.

Nous avons confirmé que l'État de Palestine peut se prévaloir des mécanismes de règlement des différends offerts par la Cour internationale de Justice, et nous soutenons toute mesure que la Palestine prendrait pour participer pleinement, effectivement et de manière

constructive aux travaux de l'ONU et à ses conférences en vue, par exemple, de signer des traités et conventions, y compris le Statut de Rome. Nous avons également appelé la communauté internationale à soutenir sans équivoque l'unité palestinienne.

Enfin, au cours de cette réunion de Caracas, il a été décidé de demander à l'Assemblée générale de proclamer en 2014 une Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, de lancer une campagne mondiale visant à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires occupés, d'assurer le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de promouvoir une paix négociée, juste, durable et globale. Telle est, Monsieur le Président, l'économie des décisions que nous avons prises à Caracas et que, par ma voix, le Comité a voulu vous soumettre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays en voie d'adhésion; l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; et l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, souscrivent à cette déclaration.

Je commencerai par le processus de paix au Moyen-Orient. Il est dans l'intérêt fondamental de l'Union européenne, des parties elles-mêmes et de l'ensemble de la région de mettre fin à ce conflit. C'est pour cette raison que l'Union européenne souligne encore une fois l'urgence de relancer en 2013 des efforts de paix substantiels et de fond.

L'Union européenne loue et appuie les efforts diplomatiques déployés actuellement par les États-Unis pour faciliter ce processus, et notamment l'engagement personnel du Président Obama et du Secrétaire d'État Kerry, et engage instamment les parties à négocier de bonne foi et avec la volonté politique nécessaire. L'Union européenne rappelle également la grande importance de l'Initiative de paix arabe qui prévoit un appui régional à un règlement de paix global entre Israéliens et Palestiniens.

L'Union européenne est bien consciente des embûches qui obstruent la voie d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, mais elle croit également qu'une avancée décisive est possible et qu'elle doit se produire très rapidement. On ne peut pas attendre de « meilleures » circonstances, car le temps nécessaire à la mise en œuvre de la solution des deux États commence à manquer.

L'Union européenne réaffirme que les activités israéliennes de peuplement, illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et sapent la viabilité de la solution des deux États. Elle rappelle sa préoccupation de longue date pour ce qui est du recours systématique par Israël à la détention administrative sans chef d'accusation.

Il faut saisir la nouvelle chance offerte à la paix et ne pas simplement se limiter à ramener les parties à la table des négociations. Il faut créer un plus grand climat de confiance entre les parties, ainsi qu'un cadre approprié, assorti de paramètres, pour que les négociations aient une chance d'aboutir dans des délais raisonnables.

L'Union européenne est prête à appuyer ces efforts de manière active et concrète avec tous les instruments dont elle dispose. L'accent mis ces derniers par l'Union européenne sur le développement économique dans le territoire palestinien occupé – en particulier dans la zone C de la Cisjordanie – est tout à fait conforme avec les options et initiatives actuellement à l'examen. L'Union européenne est prête et disposée à augmenter son aide afin d'assurer le succès de la reprise de négociations de fond directes entre les parties. Dans le même ordre d'idée, l'Union européenne continue d'appuyer sans réserve les efforts visant à instaurer une réconciliation palestinienne sous le leadership du Président Abbas, conformément aux principes qu'il a énoncés dans son discours le 4 mai 2011.

L'Union européenne condamne dans les termes les plus vifs les derniers tirs de roquettes lancées depuis Gaza contre la ville israélienne d'Eilat, et réitère son attachement fondamental à la sécurité d'Israël. Il est indispensable de mettre en œuvre toutes les parties de l'accord sur la cessation des hostilités. De même, l'Union européenne insiste encore une fois sur l'application intégrale de la résolution 1860 (2009). Elle continuera également d'œuvrer à la réduction sur le terrain des actions qui menacent le succès de la reprise du processus de pourparlers.

L'Union européenne croit comprendre que Salam Fayyad a décidé de démissionner de son poste de Premier Ministre mais que, pour le moment, il continuera de diriger un gouvernement intérimaire. L'Union européenne le félicite pour les résultats remarquables

qu'il a obtenus en presque six ans et à un poste difficile en matière de renforcement des institutions et de l'état de droit.

L'Union européenne rappelle que, en sa qualité de principal bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne, elle a joué un grand rôle dans la réalisation de ces résultats qui ont fait que les institutions financières internationales ont déclaré que l'Autorité palestinienne avait dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel. L'Union européenne souligne à cet égard l'importance de la viabilité financière et économique de l'Autorité palestinienne. Elle rappelle la nécessité de transférer intégralement et périodiquement les recettes fiscales et douanières palestiniennes.

Si un accord mettant un terme à ce conflit vieux de plusieurs décennies était enfin conclu, il ouvrirait la porte à une intensification de la coopération entre l'Union européenne et tous les pays de la région, ce qui profiterait à toutes les parties et ouvrirait de nouvelles perspectives de paix et de prospérité au Moyen-Orient.

Qu'il me soit maintenant permis, Monsieur le Président, de passer à la Syrie. Les exposés sur la situation humanitaire présentés la semaine dernière au Conseil (voir S/PV.6949) ont dressé un tableau terrifiant de la façon dont les civils, dont des femmes et des enfants, paient le prix de ce conflit. L'Union européenne rappelle que le régime syrien est le principal responsable des violences actuelles, et condamne les violations systématiques et généralisées du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous continuons d'assister à des bombardements aveugles à l'arme lourde et à des attaques aériennes et de missiles Scud de la part du régime syrien; tout récemment, nous avons entendu des rapports faisant état d'une nouvelle attaque des forces du régime près de Damas, qui a fait au moins 119 morts – dont de nombreux civils – dans la seule banlieue de Jdeidet Al-Fadl.

L'Union européenne rappelle le dernier rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne qui indique que la Syrie est le théâtre de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. À cet égard, je rappelle à toutes les parties au conflit qu'elles se sont engagées à respecter le droit international humanitaire – en protégeant notamment les installations et le personnel médicaux, ainsi que les patients – et qu'elles doivent tenir pour responsables ceux qui ne le respectent pas. L'Union européenne rappelle qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour ces violations et ces sévices.

La Syrie n'a pas répondu aux appels répétés lancés par la communauté internationale pour garantir le principe de responsabilité au niveau national. En conséquence, l'Union européenne tient à rappeler que le Conseil de sécurité peut à n'importe quel moment déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale, comme la Suisse l'a demandé dans une lettre adressée au Conseil de sécurité le 14 janvier 2013. L'Union européenne appelle le Conseil de sécurité à examiner la situation en Syrie dans tous ses aspects.

Nous poursuivons nos efforts visant à trouver une solution politique crédible au travers d'une transition politique menée par les Syriens sur la base, essentiellement, du communiqué de Genève en date du 30 juin 2012, dans l'optique d'instaurer une Syrie démocratique, pacifique et inclusive. À cet égard, l'Union européenne se félicite de la création de la Coalition nationale syrienne, que nous reconnaissons comme étant le représentant légitime du peuple syrien. C'est là une mesure d'une importance capitale. Nous appuyons pleinement les efforts du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et les propositions qu'il a faites le 29 janvier. Dans l'exposé qu'il a fait il y a quelques jours, il a rappelé que la proposition de dialogue faite en février par le cheik Moaz al-Khatib doit être examinée plus avant, et non pas écartée.

L'Union européenne est donc encouragée par le fait que la Coalition ait accepté le principe d'un processus politique engagé dans des conditions crédibles. Il est de la plus haute importance que les forces d'opposition syriennes œuvrent ensemble à une transition démocratique en Syrie dans le cadre de la Coalition nationale syrienne. L'Union européenne se réjouit de travailler avec le Président par intérim, M. Georges Sabra, à cette fin. À cet égard, nous nous félicitons également de l'ouverture du bureau de la Coalition nationale syrienne à New York.

Parallèlement à son action diplomatique visant à promouvoir un règlement politique, l'Union européenne est le principal fournisseur d'aide humanitaire dans le contexte du conflit syrien, dans le cadre d'une action internationale plus vaste. La réponse totale de l'Union européenne face à la crise, y compris la contribution promise, a atteint un niveau de près de 800 millions d'euros alloués par l'Union européenne et ses États membres. Cependant, ce montant est tout même insuffisant pour satisfaire le nombre croissant de personnes dans le besoin. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux gouvernements et peuples des pays

voisins de la Syrie de la générosité dont ils ont fait montre, et appelons les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris, notamment ceux pris tout récemment lors de la Conférence de Koweït.

Toutefois, l'argent n'est qu'un aspect du problème. Compte tenu de la situation qui se détériore rapidement et du risque élevé que cela présente pour la stabilité de l'ensemble de la région, il est urgent de fournir une aide efficace à tous ceux qui se trouvent dans le besoin. Comme l'a demandé la Secrétaire générale adjointe, M^me^ Amos, dans son intervention au Conseil la semaine dernière (voir S/PV.6949), l'Union européenne prendra des mesures conformes aux principes humanitaires consistant à fournir une aide humanitaire dans toutes les régions du pays, y compris celles où l'aide humanitaire ne parvient pas actuellement.

La situation complexe qui règne sur le terrain et les difficultés d'accès exigent que l'Union européenne collabore avec la Coalition nationale syrienne, selon qu'il conviendra, pour ajuster sa réponse aux besoins réels de la population à l'intérieur de la Syrie. L'Union européenne exhorte également le régime de Damas à permettre que l'aide humanitaire soit fournie par les voies d'accès les plus efficaces, afin d'atteindre toute la population dans le besoin, y compris à travers les frontières, et à permettre à un plus grand nombre d'acteurs humanitaires de travailler en Syrie. Nous saluons le fait que le Conseil de sécurité ait finalement pu s'accorder sur des messages communs à cet égard après la séance d'information sur la situation humanitaire, mais le Conseil doit faire davantage.

Le conflit syrien s'étend déjà au-delà des frontières syriennes. La crise s'aggrave de façon dramatique et imprévisible, et est susceptible de déstabiliser considérablement toute la région. Nous exhortons le Conseil de sécurité à suivre attentivement ce qui se passe au Liban, en Jordanie, en Iraq et en Turquie ainsi que les autres menaces de contagion. L'Union européenne rappelle l'obligation qu'ont les autorités syriennes de respecter la souveraineté et l'intégrité des États voisins, et condamne le fait qu'elle viole ces principes.

Enfin, l'Union européenne est extrêmement préoccupée par les allégations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées en Syrie. Nous insistons sur le fait que toute utilisation d'armes chimiques, que ce soit par un État ou un acteur non étatique, est intolérable et doit être condamnée sans réserve. L'Union européenne et ses États membres ont adressé une lettre au Secrétaire général pour saluer sa décision d'ouvrir une enquête sur cette affaire. Nous restons convaincus que la gravité des allégations qui ont été faites justifie la réalisation d'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale, et le fait que cette enquête doive commencer rapidement et couvrir toutes les allégations graves concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Toutes les parties en présence en Syrie, en particulier le régime syrien, doivent coopérer pleinement à l'enquête, notamment en fournissant un accès sans entrave aux enquêteurs. Elles doivent en outre garantir la sûreté et la sécurité des stocks d'armes chimiques, en attendant leur destruction vérifiée de façon indépendante sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, de son initiative de convoquer ce débat public. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé.

Le Japon comprend depuis longtemps l'aspiration des Palestiniens à édifier un État indépendant et appuie le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Japon souscrit donc à la solution des deux États, dans laquelle Israël et un futur État palestinien indépendant coexisteraient, côte à côte, dans la paix et la sécurité. À la lumière de cette position, le Japon a voté pour la résolution 67/19 de l'Assemblée générale concernant le statut de la Palestine à l'ONU, en novembre 2012.

Le Japon appelle de nouveau la Palestine à reprendre immédiatement les négociations directes avec Israël et à ne pas utiliser le statut d'État non membre observateur, qui lui a été accordé conformément à la résolution de l'Assemblée générale, pour agir d'une manière qui pourrait compromettre ou entraver les négociations directes avec Israël. Nous appelons à la prudence s'agissant de son comportement, comme lors de la demande d'adhésion auprès d'organisations internationales, acte qui pourrait nuire aux perspectives de reprise des négociations.

Israël, pour sa part, doit geler ses activités de colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Le transfert des recettes fiscales, qu'Israël perçoit au nom de l'Autorité palestinienne, est une tâche nécessaire dont Israël doit s'acquitter pour garantir la stabilité financière de l'Autorité palestinienne. À cet égard, le Japon se félicite de la reprise des transferts par Israël au mois de mars.

Pour ce qui est de la question des prisonniers palestiniens, le Japon craint que ce problème puisse aggraver le sentiment palestinien et, par conséquent, nuire au processus de paix. Nous espérons que la nouvelle administration israélienne créera les conditions propices à une reprise de négociations constructives.

Quant à la situation à Gaza, le Japon est préoccupé par les tirs de roquettes sporadiques dirigés récemment contre Israël, malgré le cessez-le-feu conclu en Egypte en novembre 2012. Nous exhortons toutes les parties concernées à respecter ce cessez-le feu en vue de l'instauration d'un calme durable à Gaza.

L'ensemble de la communauté internationale doit mobiliser les moyens politiques et économiques dont elle dispose pour aider Israël et la Palestine à surmonter leurs divergences et à réaliser des progrès substantiels cette année. Le Japon se félicite de la réaffirmation de l'attachement des États-Unis au processus de paix après la visite du Président Obama dans la région en mars 2013. En cette période critique, nous devons dialoguer de manière plus efficace avec les acteurs clefs de la région arabe et des autres régions. À cet égard, le Japon renouvelle son engagement à apporter une contribution active – en coopération avec les États-Unis, les pays arabes, le Quatuor et d'autres partenaires – à cette fin.

Le Japon s'est engagé à contribuer aux efforts édification de l'État palestinien depuis les accords d'Oslo. Au cours de l'exercice écoulé, le Japon a fourni une aide d'un montant d'environ 85 millions de dollars, comprenant un apport budgétaire à l'Autorité palestinienne et des contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons également répondu aux besoins des communautés socialement vulnérables à Jérusalem-Est, dans la zone C et dans la bande de Gaza en mettant en œuvre divers projets dans des domaines comme la création d'emplois, la participation sociale des jeunes, l'éducation des enfants, les services de santé et l'hygiène.

Le Japon est favorable à la coopération régionale. Notre initiative de « Corridor pour la paix et la prospérité » progresse de manière constante depuis 2006. En outre, le Japon a lancé un nouveau cadre de coopération entre les pays d'Asie de l'Est destiné à contribuer au développement palestinien qui a organisé, en collaboration avec la Palestine, la première Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, en février 2013 à Tokyo. En guise de suivi, une réunion entre les organismes humanitaires participants et une autre réunion de chefs d'entreprise sont prévues dans le courant de l'année. Nous pensons que la nouvelle initiative américaine de développement d'activités en Cisjordanie, annoncée récemment par le Secrétaire d'État, M. John Kerry, peut générer des effets de synergie.

Je voudrais maintenant aborder la question de la Syrie. Le Japon est profondément préoccupé par la détérioration de la situation déjà grave qui règne en Syrie, et déplore vivement la mort de plusieurs milliers de personnes en raison de la poursuite des violences. La séance d'information du Conseil à laquelle ont participé les organisations humanitaires des Nations Unies la semaine dernière (voir S/PV.6949) fut une nouvelle occasion d'entendre les récits épouvantables des incidents tragiques qui y surviennent tous les jours.

En tant que membre actif du Groupe des amis du peuple syrien, le Japon réitère son appel à toutes les parties en présence en Syrie à cesser immédiatement les actes de violence et les violations des droits de l'homme, et condamne les autorités syriennes pour ne pas avoir honoré leurs engagements et responsabilités de protéger leurs propres citoyens.

Il n'est pas réaliste de s'attendre à une transition politique sans heurts tant que le Président Al-Assad sera au pouvoir. Dans le même temps, nous devons faire face aux menaces posées par les extrémistes. Dans ce contexte, le Japon soutient les efforts diplomatiques de M. Brahimi, le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, et espère que la Coalition nationale syrienne, largement reconnue par la communauté internationale comme le représentant légitime du peuple syrien, pourra consolider son assise afin de jouer un rôle important dans la promotion du processus de transition politique dirigé par les Syriens.

Nous déplorons que le Conseil de sécurité se soit montré jusqu'ici incapable de prendre les mesures nécessaires pour une transition politique en Syrie, en

dépit de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies. Face à cette situation, le Japon va examiner favorablement l'initiative du Qatar visant à saisir l'Assemblée générale afin de souligner l'urgente nécessité de mettre fin à la violence et d'explorer une solution politique sur la base du communiqué de Genève (S/2012/523, annexe).

En ce qui concerne les armes chimiques, le Japon demande instamment aux autorités syriennes de s'abstenir en toutes circonstances de les utiliser ou de les transférer à des acteurs non étatiques. Le Japon appuie l'enquête du Secrétaire général sur l'emploi allégué de ces armes et demande aux autorités syriennes d'accorder un accès total et sans entrave à son équipe d'enquête.

Enfin, il faut remédier d'urgence à la situation humanitaire qui se détériore rapidement en Syrie. Le Japon demande instamment à toutes les parties en présence en Syrie de garantir aux organisations humanitaires un accès rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin, et de coopérer pleinement avec les Nations Unies et les organisations concernées pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Il faut également améliorer la situation en ce qui concerne le financement. Je voudrais annoncer que le Japon a déjà versé la somme d'environ 65 millions de dollars qu'il s'est engagé à fournir lors de la conférence internationale humanitaire de haut niveau des donateurs en faveur de la Syrie, qui s'est tenue à Koweït City en janvier. L'aide totale fournie par le Japon s'élève donc désormais à 80,5 millions de dollars. Nous restons déterminés à apporter une contribution importante aux efforts internationaux et encourageons les autres pays donateurs à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril.

La question de Palestine demeure la question la plus importante dans la région du Moyen-Orient et le noyau du conflit israélo-arabe. Il ne fait aucun doute que le conflit israélo-arabe, qui dure depuis plus de six décennies, ne sera pas résolu tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens; tant que les droits légitimes des Palestiniens, tels que reconnus par des déclarations internationales légitimes, ne seront pas concrétisés; et tant qu'un État palestinien souverain, indépendant et d'un seul tenant ne sera pas établi.

La Palestine a fait un pas de géant en novembre dernier en accédant au statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui de la majorité des États Membres. Nous espérons que ce succès sera consolidé par une plus grande reconnaissance internationale de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, avec pour capitale la ville sainte de Jérusalem.

L'expansion continue par les autorités israéliennes d'occupation des activités de colonisation dans le cœur de la Cisjordanie, à Jérusalem et dans ses environs, en particulier après l'accession de la Palestine au statut d'État non membre observateur, l'expulsion continue des habitants arabes de leurs maisons et la saisie de leurs biens sont une preuve flagrante du manque de sincérité d'Israël qui prétend aspirer à la paix. En outre, ces pratiques sapent les efforts visant à créer un État palestinien, ainsi que son autorité nationale. Les violations flagrantes juridiques et des droits de l'homme commises par Israël, Puissance occupante, à l'encontre du peuple palestinien, ainsi que le non-respect de ses obligations internationales, sont une preuve supplémentaire de ce manque de sincérité.

Les Émirats arabes unis condamnent de nouveau toutes les pratiques israéliennes qui ont gravement entravé les efforts internationaux en faveur de la paix et exacerbé les tensions et l'instabilité dans l'ensemble de la région. Nous renouvelons notre appel à la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, pour qu'il assume ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies et fasse pression sur Israël afin qu'il mette un terme à ses activités illégales et pour la reprise rapide des pourparlers de paix en vue d'un règlement juste et global de la question palestinienne sur la base de la solution des deux États, comme le prévoit l'Initiative de paix arabe.

Nous sommes vivement préoccupés par la grave situation humanitaire et économique que connaît le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, suite au blocus qui se poursuit et à la fermeture des points de passage, qui constituent de graves violations du droit international, notamment la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous demandons à Israël de mettre fin

à ce blocus, conformément à la résolution 1860 (2009); de démanteler tous ses points de contrôle militaires dans d'autres villes et villages palestiniens; et de libérer immédiatement et sans condition les prisonniers palestiniens détenus dans des conditions inhumaines dans les prisons israéliennes.

Les Émirats arabes unis suivent avec beaucoup d'inquiétude la détérioration de la situation humanitaire du peuple syrien et des réfugiés syriens, ainsi que l'escalade de la violence et les déplacements qui s'intensifient en République arabe syrienne. Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités sur le plan humanitaire et politique et à mettre fin à la terrible tragédie que vit le peuple syrien. Nous insistons sur l'importance de la souveraineté et de l'intégrité de la Syrie et la nécessité d'un processus politique qui permettrait d'arrêter l'effusion de sang et de préserver l'unité de la Syrie grâce à un transfert du pouvoir dans le calme. Les Émirats arabes unis se sont acquittés de leurs responsabilités vis-à-vis du peuple syrien en fournissant des secours et de l'aide aux réfugiés qui se trouvent dans les États arabes voisins et en appuyant les initiatives arabes au niveau international à cet égard.

Nous réitérons notre appui aux efforts du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, visant à un règlement pacifique de la crise, conformément à son mandat.

Nous réaffirmons notre attachement à la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons été vivement déçus par le report de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui devait se tenir en décembre 2012. Nous demandons que cette conférence se tienne le plus rapidement possible et appelons toutes les parties concernées à y participer. En outre, nous demandons à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre toutes ses installations au système de garanties généralisées.

Nous appelons la République islamique d'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, à honorer ses obligations internationales et à lever tous les doutes et inquiétudes au sujet de son programme nucléaire. Nous espérons que cette crise sera réglée par des moyens pacifiques, ce qui permettra d'éliminer la menace qui pèse sur notre région, de lever les doutes concernant le programme nucléaire iranien et de confirmer son caractère pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Jaafari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Israël occupe des terres arabes au Liban et en Palestine, mais au niveau international, personne n'a pris de mesures pour mettre un terme à cette occupation. L'enthousiasme avec lequel certains demandent au Conseil de sécurité d'adopter des résolutions au titre du Chapitre VII de la Charte se dissipe vite lorsqu'il s'agit d'Israël, bien que l'occupation se poursuive depuis un demi-siècle maintenant. Israël commet des violations systématiques avérées du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, mais la différence est que pas un seul responsable israélien n'est puni pour cela.

Aujourd'hui, l'enthousisame mis par certains à déférer des dossiers à la Cour pénale internationale n'est jamais de mise lorsqu'il s'agit des violations israéliennes, bien que ces violations aient vraiment atteint des proportions de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Israël poursuit implacablement ses activités de peuplement, activités dont vous avez tous fait mention aujourd'hui et que vous avez tous condamnées. La surface occupée par les colonies a augmenté de 182%. Le nombre de colons a augmenté de 189%. Paradoxalement, il n'y a eu aucune réaction internationale ferme pour dissuader Israël. Israël est épargné par le type de sanctions militaires et économiques imposées aux autres, bien que tous, y compris ceux qui défendent Israël, considèrent que la construction de colonies est illégale et qu'elle représente un obstacle à la paix.

Israël viole de façon flagrante toutes les résolutions pertinentes de l'ONU en continuant d'occuper les territoires arabes. Paradoxalement, Israël n'est pas considéré par certains comme un État raciste violant la légitimité internationale, bien qu'Israël n'ait respecté pas même une seule de ces résolutions et que les gouvernements israéliens successifs aient promulgué plus de 60 lois racistes contre les Palestiniens depuis 1948.

Israël a détenu plus de 80 000 Palestiniens depuis 1967, dont plus de 9000 enfants. Paradoxalement, aucun appel effectif n'a été lancé par personne à Israël pour qu'il libère les prisonniers palestiniens et ouvre ces camps de

détention aux organisations internationales concernées, gouvernementales et non gouvernementales, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient péri sous la torture, pour cause de négligence médicale ou de grève de la faim, ou aient été tués de façon préméditées.

Israël a introduit l'arme nucléaire au Moyen-Orient et y a empêché la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Mais le paradoxe est que les menaces, les sanctions et les pressions sont imposées à certains pays poursuivant des programmes nucléaires pacifiques conformes à la non-prolifération et en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), alors qu'il n'en est rien s'agissant d'Israël, malgré le risque que font courir ces armes israéliennes à la région et au monde. Il s'agit là de faits et de paradoxes que certains États influents au sein de l'Organisation essaient de taire et dont ils s'efforcent de détourner l'attention.

Etant donné qu'il s'agit de fait clairs comme de l'eau de roche qu'on ne saurait taire, que répondre alors à celui qui voudrait connaître, et à juste titre d'ailleurs, les raisons de l'échec politique, humanitaire et économique de l'ONU à assumer ses responsabilités pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et aux violations flagrantes de l'occupant israélien? Est-il possible et acceptable de permettre à certains États d'imposer leurs agendas partiaux à notre Organisation? Chacun a le droit de savoir si cet échec est voulu, imposé et calculé par ces États influents ou si ce n'est que la conséquence de l'absence de volonté ou de la complicité et de la faiblesse d'autres États? Ou bien faut-il que nous considérions que l'occupation israélienne échappe aux questionnements et qu'elle se situe au dessus de la loi et de la Charte du fait qu'elle est protégée par un certain État influent? Si tel était le cas, appelons alors les choses par leur nom et nommons cette Organisation organisation des pays influents ou organisation des puissances, en lieu et place d'Organisation des Nations Unis. Si tel n'est pas le cas, qu'attendent l'ONU et les États Membres pour réagir?

Les souffrances vécues par les Palestiniens depuis plus 65 ans ne suffisent-elles pas aux Membres de cette Organisation pour réagir et prendre des mesures fermes qui aboutiraient à des résultats concrets, aux fins de rendre justice aux Palestiniens et de restaurer leurs droits légitimes, au lieu de continuer à faire des discours redondants et sans intérêt au Conseil de sécurité et dans d'autres enceintes internationales? Qu'ont à dire l'ONU et les États Membres aux réssortissants syriens qui subissent l'occupation depuis plus de 45 ans au Golan syrien occupé? Que peut leur dire l'ONU lorsqu'ils remettent en cause la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies après qu'elle eut échoué à prendre des mesures concretes contre Israël pour le contraindre à mette en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies, en premier lieu la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité?

Que répondre à ceux qui s'interrogent sur l'absence des efforts internationaux nécessaires pour mettre fin aux campagnes de construction de colonies israéliennes au Golan? Que leur diront les mécanismes internationaux des droits de l'homme sur leur échec à réagir de façon décisive pour mettre fin aux violations par Israël des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Golan syrien occupé?

Que répondre à ceux qui s'interrogent sur l'absence de réaction internationale concrète face à la poursuite des politiques israéliennes de répression et de discrimination, à l'enlèvement de ressortissants syriens dans la zone de séparation au Golan syrien occupé, à l'édification d'un mur de séparation au Golan occupé, aux tirs quasi quotidiens sur le territoire syrien, sans parler des informations faisant état de l'octroi d'une licence d'exploitation au Golan accordée par Israël à une compagnie pétrolière américano-israélienne?

Je laisse le soin de répondre à ces questions aux États Membres soucieux du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des droits des peuples. Les forces d'occupation israéliennes s'occupent, comme le savez tous, d'apporter une aide logistique aux groupes terroristes dans la zone de séparation au Golan, et ce en assurant l'acheminement des terroristes blessés, à travers la ligne de séparation, vers les hôpitaux israéliens pour y être soignés avant d'être réacheminés vers le territoire syrien par le même passage. L'Armée d'occupation israélienne et le Premier Ministre adjoint l'ont reconnu publiquement et de façon officielle. Il faut bien comprendre que l'aide fournie aux groupes terroristes par les forces d'occupation israélinnes dans la zone de séparation constitue non seulement une violation flagrante de l'accord de séparation des forces, du mandat de la FNUOD et du droit international, mais aussi met en péril la vie du personnel de la FNUOD et de l'ONUST.

Le 6 mars, des groupes terroristes ont enlevé 21 soldats de la paix qui travaillaient au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Les terroristes ont été autorisés à emmener leurs otages

en Jordanie, de manière que leur photo puisse être prise avec les terroristes. Israël a ensuite autorisé le retour des terroristes en Syrie.

Comme pour d'autres déclarations que j'ai faites s'agissant de la situation au Moyen-Orient, je voudrais souligner le fait qu'il est dangereux d'introduire d'autres sujets sous ce point de l'ordre du jour car cela pourrait éroder l'importance historique de ce point de l'ordre du jour et détourner nos débats de leur objectif primaire, à savoir envisager des moyens de mettre fin à l'occupation israélienne. De ce fait, je ne vais pas répondre aux allégations vindicatives faites contre mon pays, la Syrie, par certaines délégations, car je ne veux pas tomber dans ce piège et enterrer le véritable objet de ce point de l'ordre du jour.

Cela étant, nous avons énormément de choses à dire pour réfuter les allégations vindicatives faites par les États qui soutiennent et arment les terroristes, qui sèment le fanatisme et la destruction en Syrie, et qui œuvrent pour faire échouer tous les règlements pacifiques à la crise. Je veux parler de l'Arabie saoudite, du Qatar, de la Turquie, d'Israël et de certains pays de l'Union européenne, dont certains siègent au Conseil. Tous s'affairent à provoquer un conflit inter-Islam qui se substituerait au conflit israélo-palestinien, afin d'enterrer la cause palestinienne et de se distancer de la pagaille que constitue le conflit israélo-palestinien. Par leurs habiles déclarations aujourd'hui, les représentants de cette alliance d'États nous ont confortés dans notre conviction qu'ils cherchent par tous les moyens possibles à passer sous silence la question qui nous intéresse – la situation au Moyen-Orient – pour placer la situation dans mon pays, la Syrie, sous les projecteurs.

La situation qui s'est développée est une situation humanitaire et ils veulent en faire une crise politique avec un angle humanitaire. À cet égard, j'appelle les représentants de l'Arabie saoudite et du Qatar à faire des conditions de vie misérables endurées par les populations de leurs propres pays le sujet de leurs déclarations provocatrices. Les populations de ces deux pays sont privées de constitution, de parlement, de libertés civiles et politiques, et de toute forme d'opposition nationale, même officielle. Les politiciens saoudiens et qataris ont propagé des terrorismes salafi, wahhabite et takfiri et ont perverti les préceptes de l'Islam, lequel repose sur la tolérance. Ces mêmes politiciens sont aujourd'hui responsables d'avoir sacrifié les vies de dizaines de milliers de jeunes musulmans dans le monde entier au prétexte d'un jihad pour des pétrodollars.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement remercie la présidence rwandaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

La situation sur le territoire palestinien occupé continue malheureusement de se détériorer du fait des pratiques oppressives et violentes qu'Israël, la Puissance occupante, continue d'infliger au peuple palestinien, en violation du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il est regrettable que, depuis le dernier débat public sur la question (voir S/PV.6906), malgré les efforts de paix régionaux et internationaux, Israël, Puissance occupante, ait poursuivi sa colonisation des terres palestiniennes, son blocus de la bande de Gaza, ses raids militaires et sa campagne d'arrestations, ainsi que toutes les formes de châtiment collectif infligée à la population civile palestinienne sous son occupation.

Comme cela a été souligné pendant la récente rencontre qui a réuni une délégation conduite par le Président du Mouvement des pays non alignés avec le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et le Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, la détérioration de la situation de milliers de prisonniers et détenus palestiniens, maintenus illégalement en captivité par Israël, Puissance occupante, est une source de préoccupation majeure pour le Mouvement. En outre, la violente répression, par Israël, de manifestations civiles non violentes, organisées pour protester contre l'occupation–notamment contre les mauvais traitements subis par les milliers de Palestiniens détenus dans des geôles israéliennes, en particulier avec la torture et le meurtre récents d'un détenu palestinien – et pour marquer la solidarité avec les prisonniers en grève de la faim, tout en dénonçant les colonies de peuplement, la construction du mur et la politique de colonisation menée par Israël sur le territoire palestinien, a fait de très nombreuses victimes et a encore déstabilisé la situation, et représente une source de préoccupation pour le Mouvement.

Le Mouvement des pays non alignés condamne la détention et l'emprisonnement illégaux et obstinés de milliers de Palestiniens, notamment des enfants, des

femmes et de très nombreux élus, qui continuent d'être détenus dans des conditions difficiles, voire inhumaines, et soumis à des mauvais traitements physiques et mentaux. À cet égard, le Mouvement condamne, entre autres, l'utilisation par Israël de la torture et de toutes autres formes de mauvais traitements physiques et psychologiques, ainsi que des privations imposées aux prisonniers palestiniens. Le Mouvement des pays non alignés demande que tous les prisonniers politiques palestiniens soient libérés.

Le Mouvement condamne la poursuite des activités israéliennes de peuplement, qui constituent de graves violations du droit international et qui violent nombre de résolutions de l'ONU, notamment des résolutions du Conseil de sécurité. Le Mouvement condamne également les autres pratiques illégales appliquées dans les territoires palestiniens occupés. Israël, Puissance occupante, continue de défier le droit international, ainsi que la volonté et les exigences de la communauté internationale par cette pratique destructrice, provocatrice et illégale, qui menace la réalisation d'un règlement juste et pacifique.

Des milliers de Palestiniens ont été forcés à quitter leurs terres dans la vallée du Jourdain, où des milliers d'autres sont menacés de déplacement du fait de la colonisation illégale d'Israël, ainsi qu'à Jérusalem-Est occupée et aux alentours, où la Puissance occupante continue de prendre des mesures pour transférer ou dépeupler la zone de ses habitants palestiniens d'origine et faire en sorte que la ville compte une majorité de Juifs. Les colons israéliens extrémistes continuent également de recourir à la violence et à la terreur à l'encontre de la population palestinienne civile et des lieux saints chrétiens et musulmans, notamment à Jérusalem.

Le Mouvement des pays non alignés appelle Israël à mettre un terme complet à ses activités de peuplement, à la construction du mur, aux démolitions de foyers, aux révocations de permis de résidence, aux excavations, notamment près d'Haram al-Charif, aux fermetures d'institutions palestiniennes dans la ville, et au transfert des colons vers les terres palestiniennes, et à cesser d'agir au mépris de la loi. Le Mouvement des pays non alignés appelle également à la levée totale du blocus de Gaza et demande que la communauté internationale porte son attention sur la situation humanitaire grave dans la bande de Gaza.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'urgence d'une action de la communauté internationale pour remédier à la situation injuste et critique à laquelle est soumis le peuple palestinien sous occupation militaire israélienne, qui dure depuis presque un demi-siècle. Les résolutions pertinentes de l'ONU et le droit international doivent être appliquées. Les responsabilités du Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont claires. Il est plus que temps de remplir ces responsabilités. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester en marge. Il doit agir pour promouvoir les efforts visant à régler ce conflit prolongé et tragique du fait duquel le peuple palestinien a été trop longtemps privé de ses droits humains inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et au retour, à la liberté de disposer d'un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour ce qui est du Liban, le Mouvement condamne les violations permanentes de la souveraineté libanaise par Israël. Il appelle toutes les parties concernées à appliquer pleinement la résolution 1701 (2006) afin de mettre fin à la fragile situation actuelle et d'éviter la reprise des hostilités. Ces actions constituent également une menace à la paix et à la sécurité internationales et s'inscrivent dans le prolongement de l'agression d'Israël contre le Liban.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, le Mouvement est préoccupé par la violation récente de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, qui pourrait créer des tensions, une escalade et des affrontements dans la zone. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions prises, ou qui pourraient être prises par Israël, la Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures israéliennes tendant à imposer sa propre compétence et son administration dans la région, sont nulles et non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire pleinement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Les États membres du Mouvement des pays non alignés réitèrent leurs appels continus au Conseil de sécurité afin qu'il agisse d'urgence pour envoyer un message clair à Israël, Puissance occupante, appelant à la cessation totale de ces mesures illégales et au respect par Israël du droit international.

Je voudrais maintenant m'exprimer en tant que représentant de mon pays. Je voudrais mentionner les situations politique et sécuritaire actuelles dans la région

du Moyen-Orient, qui est en train de devenir de plus en plus précaire et explosive. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la situation en Syrie.

La République islamique d'Iran estime que toute intervention militaire étrangère contre la Syrie ne ferait qu'exacerber la crise et étendre l'insécurité à d'autres pays de la région. En conséquence, l'Iran estime que la seule manière de sortir de la crise actuelle en Syrie repose sur le renforcement d'un processus politique global et pacifique visant à faire cesser en premier lieu les violences entre les parties et à tenir un dialogue national entre l'opposition et le Gouvernement syrien aux fins d'un processus politique pacifique. Les pays de la région doivent coopérer entre eux pour faciliter ce dialogue et cette réconciliation nationale. À cette fin, la République islamique d'Iran a activement participé aux entretiens avec les pays de la région, notamment l'Egypte et la Turquie. Il semble qu'il n'y ait aucune autre solution si nous souhaitons ramener la paix et la stabilité en Syrie et dans la région.

J'aborde maintenant les critiques formulées contre mon pays par le représentant du régime israélien dans cette salle. La délégation de mon pays n'a pas l'intention de faire des observations détaillées. Je tiens seulement à signaler que la République islamique d'Iran a déclaré officiellement son attachement aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, à savoir le non-recours à la menace ou à l'utilisation de la force contre tout Membre de l'ONU. Le régime israélien, qui a un lourd passé d'activités terroristes, possède des centaines de têtes nucléaires et qui est considéré commune une force illégale dans le monde, ferait mieux de se taire et d'arrêter de menacer d'autres pays. À tout le moins, ce Conseil devrait exiger que le régime israélien renonce à sa politique de violation du droit international et de la Charte des Nations Unies et qu'il renonce immédiatement au recours à la menace ou à l'usage de la force.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier la présidence rwandaise du Conseil de sécurité ce mois d'avoir convoqué ce débat public en cette période cruciale. Dans le même temps, je voudrais remercier M. Jeffrey Feltman de son exposé.

L'Ukraine est profondément préoccupée par la dégradation de la situation au Moyen-Orient et dans les territoires palestiniens en particulier. Nous sommes fermement convaincus que le règlement de la question de Palestine doit se fonder sur la pleine application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que sur la formule de la Conférence de paix de Madrid et les Accords d'Oslo. L'absence de progrès dans le processus de paix, y compris concernant la question des colonies de peuplement, est au cœur de la frustration du peuple palestinien. À cet égard, je tiens à souligner que la seule solution consiste à rechercher la paix et une solution politique à la crise.

L'Ukraine rejette tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient leurs auteurs, en tant que moyen d'atteindre un objectif politique. Selon nous, toute action violente ou provocation par des éléments radicaux devraient cesser car elle ne peut qu'entraîner une nouvelle escalade de la violence.

Nous pensons que l'élan existe et que, dans les circonstances actuelles, les parties n'ont d'autre solution que de surmonter leurs divergences et, dans l'intérêt de la paix, de revenir à la table des négociations. Nous lançons un appel ferme à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales qui pourraient continuer d'aggraver la situation ou préjuger des résultats des pourparlers sur le statut final.

Je voudrais rappeler la détermination de l'Ukraine de contribuer encore à la recherche d'une paix globale au Moyen-Orient. Selon nous, cette paix ne sera instaurée que sur la base d'un accord qui garantisse au peuple palestinien le droit légitime à l'autodétermination et à la création de son propre État, tout en respectant dans le même temps le droit d'Israël à la paix et à la sécurité.

L'Ukraine réaffirme son attachement inébranlable à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous pensons que l'ONU doit maintenir son rôle de chef de file pour résoudre la crise syrienne. Nous appuyons vigoureusement les efforts de M. Lakhdar Brahimi en tant que Représentant conjoint spécial de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie.

Nous sommes convaincus que les parties au conflit doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à une cessation durable de la violence armée sous toutes ses formes, ouvrant la voie à une transition politique dirigée par la Syrie. Nous pensons qu'un dialogue national incluant toutes les catégories de la société syrienne, parallèlement à l'introduction de

réformes sociales et politiques, est le seul mécanisme efficace pour régler les problèmes internes existants.

L'Ukraine, qui appuie pleinement les principes et normes universels du droit international, se joint aux appels lancés par le Secrétaire général et son Représentant spécial aux fins d'éviter une militarisation accrue du conflit et d'atténuer les souffrances de la population innocente. À cet égard, comme le stipule un décret du Président ukrainien, mon pays fournit, dans le cadre de l'ONU, une aide humanitaire à la population civile syrienne, y compris aux Syriens réfugiés dans des pays voisins.

S'agissant de la voie à suivre, nous sommes convaincus que le communiqué de Genève met en place toutes les conditions nécessaires pour que les parties trouvent une solution politique pacifique et fassent cesser les violences.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je vous remercie également d'avoir organisé le présent débat public trimestriel qui donne au Conseil l'occasion de faire le bilan des faits survenus récemment au Moyen-Orient, y compris l'État de Palestine. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de son exposé détaillé.

Le processus de paix au Moyen-Orient passe par une des phases les plus difficiles de ces derniers temps. Pendant plus de deux ans, les parties ne se sont pas réunies une seule fois de manière officielle. Les efforts de la communauté internationale, notamment ceux du Quatuor, n'ont eu aucun effet sur le terrain. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, l'intensification des activités de peuplement fragilise les bases mêmes d'une solution des deux États. Les souffrances des Palestiniens ordinaires s'accentuent chaque jour à cause des barrages routiers et des infrastructures connexes liées à l'occupation qui entravent la libre circulation des personnes et des biens.

Le blocus de Gaza continue également de causer d'énormes difficultés aux Palestiniens. Les souffrances des prisonniers palestiniens détenus en Israël appellent une attention immédiate. Pendant ce temps, l'Autorité palestinienne est aux prises avec une des pires crises financières, qui risque de mettre en péril les progrès réalisés dans la mise en place des institutions de l'État palestinien. Si la situation actuelle perdure, la communauté internationale risque d'assister à une grave déstabilisation de la région. Il est donc impératif de poursuivre les efforts visant à sortir de l'impasse et à relancer le processus de paix.

Pour être efficace, tout processus politique doit mettre un terme aux activités de peuplement israéliennes. La poursuite de ces activités est contraire au droit international et porte atteinte au processus de paix. Nous nous associons aux autres orateurs qui appellent Israël à cesser ses activités de peuplement pour que la partie palestinienne puisse s'asseoir à la table des négociations.

Nous constatons qu'Israël a récemment pris des mesures pour permettre l'acheminement de biens essentiels à Gaza. Néanmoins, le blocus demeure en vigueur et il gêne les services essentiels, les activités économiques et le développement des infrastructures. Nous continuons d'appeler à la levée totale du blocus. Les parties doivent également appliquer toutes les dispositions de l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012.

À sa dernière réunion tenue à Bruxelles le mois dernier, le Comité spécial de liaison a insisté sur le fait qu'il faut combler le déficit financier du Gouvernement palestinien, estimé cette année à 1,2 milliard de dollars. Dans ce contexte, il est important que la communauté internationale continue de répondre aux besoins financiers de l'Autorité palestinienne.

Depuis l'époque du mahatma Gandhi, l'Inde défend la cause palestinienne avec fermeté et détermination. L'Inde fut le premier pays non arabe à reconnaître l'État de Palestine. Depuis, les liens d'amitié entre l'Inde et le peuple palestinien ont été renforcés et redynamisés par des échanges réguliers. En tant que membre du Conseil de sécurité en 2011 et 2012, l'Inde a appuyé les efforts de la Palestine visant à obtenir le statut de Membre à part entière et en toute égalité de l'Organisation des Nations Unies. Continuant d'apporter cet appui, l'Inde s'est porté coauteur de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale adoptée en novembre 2012, accordant à la Palestine le statut d'État non membre observateur. L'Inde a toujours été favorable à un règlement négocié de la question israélo-palestinienne en vue d'édifier un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant en paix aux côtés d'Israël, comme il

est convenu dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et dans la feuille de route du Quatuor.

L'Inde travaille également en partenariat avec la Palestine dans le domaine du développement socioéconomique et fournit une assistance matérielle à l'Autorité palestinienne. Comme elle l'a fait les années précédentes, l'Inde s'est engagée à verser une aide budgétaire de 10 millions de dollars à la Palestine en 2012. L'Inde verse également une contribution annuelle d'1 million de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Inde met actuellement en œuvre des projets, de manière bilatérale et dans le cadre du Fonds financé par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines des technologies de l'information et des communications, et de la formation professionnelle, et pour construire des écoles.

Enfin, nous sommes extrêmement préoccupés par la détérioration de la situation en Syrie. Nous considérons que le Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe), adopté en juin 2012, jette de bonnes bases pour une solution à la crise syrienne. Un processus politique conduit par les Syriens qui réponde aux aspirations légitimes de toutes les composantes de la société syrienne est le seul moyen de sortir de cette crise et toutes les parties concernées doivent le mener avec sérieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais, à titre national, mettre l'accent sur plusieurs aspects importants de la question à l'examen.

Il s'agit du deuxième débat public sur le Moyen-Orient organisé cette année au Conseil de sécurité sans qu'aucun progrès ne soit réalisé dans ce domaine. Nous déplorons l'absence d'amélioration de la situation dans la région, en particulier dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. La région est toujours marquée par l'instabilité et l'insécurité.

Le principal problème politique au Moyen-Orient est l'agression systématique d'Israël contre la Palestine. Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et adopter immédiatement des mesures concrètes pour qu'Israël cesse ses exactions et ses politiques et pratiques illégales contre le peuple palestinien. L'attitude d'Israël constitue une violation délibérée des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du droit international, une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales, et une violation des droits de tout un peuple avec des abus flagrants, systématiques et inhumains, que le Conseil doit condamner. L'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes reste le principal obstacle à une solution juste, durable et globale dans la région du Moyen-Orient. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que ces agressions se poursuivront et qu'il ne sera pas tenu compte des droits légitimes du peuple palestinien.

L'Assemblée générale a pris une décision historique lorsque ses membres ont décidé à la majorité d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cuba appuie la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, conformément à sa position de longue date d'appui à la lutte que le peuple palestinien mène pour la défense de ses droits. Cette mesure ne constitue toutefois qu'une étape intermédiaire vers l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre de plein droit. Le Conseil de sécurité doit examiner et approuver sans plus tarder la demande de reconnaissance du statut d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies présentée par la Palestine en 2011.

Aujourd'hui, la situation dans la région est tendue et explosive en raison de la multiplication des activités de peuplement israéliennes, des souffrances et de la détresse réelles des prisonniers palestiniens et du blocus imposé à l'entrée de biens, de l'aide humanitaire et de carburants et combustibles dans la bande de Gaza.

Les détenus palestiniens sont privés de leurs droits fondamentaux à la vie – eau, nourriture, soins médicaux, éducation, visites et services de défense juridique – et sont soumis à des sévices physiques et psychologiques constants. La mort d'un prisonnier de 64 ans en raison de la non-fourniture de soins de la part de la Puissance occupante a provoqué de violents affrontements à Jérusalem-Est, à Hébron et dans d'autres localités des territoires occupés où Israël a utilisé une force excessive qui a fait des dizaines de blessés et entraîné la mort de deux adolescents palestiniens.

Seules la fin de la politique de colonisation, la libération des détenus palestiniens et la levée du blocus de la bande de Gaza permettront de lancer un véritable processus politique qui instaurera la paix dans la région.

Cuba continuera d'appuyer le combat juste et légitime du peuple palestinien pour l'autodétermination et la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Cuba exige d'Israël qu'il respecte le droit international et mette fin à l'occupation de tous les territoires arabes, et réitère encore une fois son appui à une paix juste et durable pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient.

Cuba suit de près la situation en Syrie et ses répercussions internationales, bien consciente de ce que les informations dont nous disposons sont sujettes à de nombreuses manipulations. Les appels lancés par ceux qui préconisent un changement de régime en Syrie et comptent sur le recours à la force et à la violence sont alarmants. Mieux vaudrait faciliter le dialogue et la négociation entre toutes les parties.

Le Conseil de sécurité n'a pas été conçu comme un instrument destiné à aider quelques puissances à procéder à un changement de régime dans certains pays. C'est pourquoi nous sommes fort justement préoccupés par la volonté expresse de pousser le Conseil à prendre des mesures et à faire des déclarations visant à intensifier la violence, à saper un gouvernement souverain, à engendrer l'insécurité et à faire basculer un pays dans une crise sociale et humanitaire aux conséquences imprévisibles.

Le Conseil de sécurité doit encourager la paix, non pas la violence, éviter la déstabilisation et non pas financer, armer et entraîner les forces déstabilisatrices, et protéger les populations innocentes et non pas s'en servir et les manipuler à des fins géopolitiques. Et c'est également là la responsabilité de l'Organisation tout entière.

Cuba s'oppose aux manœuvres menées par l'OTAN pour obtenir du Conseil de sécurité qu'il approuve une agression contre la Syrie. Nous protestons également contre la complicité des médias mondiaux, habitués à déformer la réalité et à ne pas assumer les conséquences de leurs actes.

Cuba s'émeut également de la mort d'innocents en Syrie et ailleurs dans le monde. Elle condamne également tous les actes de violence commis dans ce pays contre la population civile et sans défense par toutes les parties à ce conflit et à n'importe quel autre.

Une guerre civile en Syrie ou l'intervention de forces étrangères auraient de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales, et en particulier pour la région du Moyen-Orient. Nous refusons que l'on prétexte de la protection de vies humaines pour justifier une intervention étrangère, que ce soit directement ou par le biais de groupes armés irréguliers, y compris des mercenaires, qui ne font que semer la destruction et multiplient le nombre de morts.

Cuba réaffirme le droit du peuple syrien au plein exercice de son autodétermination et de sa souveraineté, sans ingérence ni intervention étrangère de quelque ordre que ce soit. Le rôle de la communauté internationale, en cette période difficile pour un État Membre de l'Organisation, est de l'aider à préserver la paix et la stabilité dans le pays.

Enfin, Cuba réitère son rejet de la politique de deux poids deux mesures qui prévaut au Conseil de sécurité. D'une part, cet organe agit avec une grande agilité et prétend, sous toutes sortes de pressions, que certaines situations sont examinées en son sein. Mais par ailleurs, lorsque cela ne convient pas aux intérêts de certains États, il agit avec lenteur, ou n'agit pas, comme c'est le cas avec la Palestine. Après les dizaines de résolutions prises par cet organe, la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale n'est pas plus avancée. Le Conseil s'est montré incapable d'octroyer à la Palestine le statut mérité de Membre de plein droit de l'ONU et ne fait rien pour mettre fin aux violations continues de la Puissance occupante contre le peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Silva (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le monde ne doit pas oublier la situation humanitaire tragique des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, notamment à Gaza où les conditions de vie sont insoutenables. Nous soulignons la nécessité urgente pour les dirigeants de mettre fin à la marginalisation et à l'oppression des Palestiniens sur leurs propres terres. Le droit international humanitaire exige la protection de la population civile dans les territoires occupés. Il est regrettable que la poursuite de pratiques contraires à l'éthique risque de nuire aux chances de concrétiser la solution des deux États.

Les activités de peuplement constituent une violation de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève (1949) et sont donc l'un des facteurs de récurrence de la violence dans la région. La communauté internationale n'a cessé d'appeler à un gel des activités de peuplement. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice ont tous condamné ces activités jugées illégales. La cessation de ces pratiques, qui sont à l'origine de tant de souffrances humaines et de frictions dans les territoires occupés, est une mesure cruciale qui doit être prise pour améliorer la situation sur le terrain et établir un climat de confiance.

En raison du blocus imposé à Gaza, 80 % environ des familles dépendent de l'assistance humanitaire de l'ONU pour survivre. Les restrictions imposées aux importations et aux exportations asphyxient la croissance économique. Il faut lever ces restrictions conformément à la résolution 1860 (2009), ce qui améliorerait considérablement les progrès économiques de Gaza et le bien-être de sa population.

Sri Lanka appuie également les travaux menés par les organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, y compris les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui permettent de satisfaire aux besoins de base de la majorité de la population.

Les deux parties au conflit doivent créer le climat nécessaire à la facilitation de la paix. Il faut prendre d'urgence des mesures de confiance afin de favoriser la reprise du dialogue et des négociations de fond. Israël doit protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés et s'abstenir de mener des actions contraires aux règles établies du droit et des pratiques internationaux. Nous sommes également bien conscients des exigences de sécurité d'Israël. Les attaques aveugles contre les civils israéliens, dont les tirs de roquettes en provenance de Gaza, ne feront que creuser le fossé qui sépare les parties. Nous encourageons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue afin de préserver la sécurité des civils et de tendre vers l'objectif plus large de la paix.

Il faut poursuivre le processus axé sur une solution juste et durable de la situation au Moyen-Orient. Sri Lanka appuie la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale sur les droits inaliénables du peuple palestinien à un État et la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. La viabilité de la solution des deux États dépendra de l'unité politique et des progrès économiques du peuple palestinien, et nous avons bon espoir que les efforts de réconciliation intra-palestiniens se poursuivront. Les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne en dépit des graves problèmes politiques et économiques sont fort louables.

Sri Lanka appuie la candidature de la Palestine à l'ONU en tant que membre de plein droit, et nous espérons que le Conseil de sécurité accueillera favorablement cette demande.

Pour finir, Sri Lanka se félicite de la déclaration faite en solidarité avec le peuple palestinien et l'État de Palestine, adoptée à la récente réunion extraordinaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est tenue à Caracas.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous adresser mes sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et à vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour notre débat public trimestriel à un moment où les efforts de paix se trouvent à un stade très difficile. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix dure depuis des années, et il semble n'y avoir aucun espoir d'y mettre fin ou de reprendre des négociations aux fins d'instaurer une paix durable, juste et globale qui mettrait fin à l'occupation et confirmerait la reconnaissance de l'État palestinien en tant qu'État indépendant et souverain, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

Nous pensons que la pleine responsabilité de cette impasse réside dans la poursuite des pratiques auxquelles se livre Israël, Puissance occupante, dans ses atermoiements, ses graves violations du droit international et du cadre de référence de base du processus de paix, et dans le fait qu'il continue de mettre en œuvre une politique de fait accompli, qui se traduit par la poursuite de l'annexion des territoires

palestiniens, la judaïsation de Jérusalem et les activités qui visent à séparer Jérusalem du reste de la Cisjordanie. Ce sont des pratiques que nous dénonçons. Israël a également procédé à des expulsions forcées et révoqué des cartes d'identité palestiniennes, tout en élargissant et intensifiant ses activités de colonisation et ses campagnes d'escalade de la violence menées par les colons contre les Palestiniens et contre les lieux de culte islamiques et chrétiens, y compris la mosquée Al-Aqsa. Les violations et les exactions commises actuellement contre les prisonniers palestiniens au vu et au su du monde entier constituent de graves violations des principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Une action ferme et urgente est nécessaire de la part de la communauté internationale pour mettre fin à l'effusion de sang, qui ne saurait être prolongée ou tolérée et qui comporte le risque d'une escalade de la situation à tout moment, surtout à la lumière de la poursuite par Israël de sa politique d'arrestations arbitraires de Palestiniens, y compris des femmes et des enfants. Les pratiques auxquelles s'est livré Israël en tant que puissance occupante au cours des décennies écoulées peuvent être considérées comme une forme de châtiment collectif, et la communauté internationale ne peut plus justifier cette politique aux yeux des générations actuelles et futures.

Nous estimons que pour une reprise des négociations dans un cadre juste et honnête, il faut mettre un terme à ces pratiques dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est; régler la question des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes; et lever sur-le-champ le blocus injuste et oppressif imposé à Gaza. Ces mesures se fondent sur les principes constitutifs de la légitimité internationale et sont des conditions de base de la relance du processus de paix.

La Tunisie rappelle que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient est un effort global qui ne saurait se réaliser qu'avec le retrait israélien de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris le Golan syrien, jusqu'aux frontières d'avant 1967, et des territoires encore occupés dans le sud du Liban, et avec la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, comme base pour une solution des deux États,Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix.

Nous exprimons par ailleurs notre profonde préoccupation concernant la situation qui règne dans le pays frère de la Syrie, où les massacres et la destruction qui se poursuivent ont de graves conséquences pour la Syrie et l'ensemble de la région, en particulier sur le plan humanitaire. Nous réitérons notre appui aux aspirations du peuple syrien à la liberté, à la dignité et à la démocratie, et rappelons les résolutions adoptées par le tout récent sommet arabe de Doha, que le représentant de la Ligue des États arabes a mentionnées dans son intervention. Nous insistons également sur la nécessité de trouver rapidement une solution politique qui mettrait un terme à cette crise, que l'on ne peut plus tolérer, tout en insistant sur l'unité des Syriens et sur l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Pour que les membres puissent rentrer chez eux avant minuit, j'ai décidé de distribuer mon discours et de ne pas le lire intégralement. Les membres doivent donc s'engager à le lire.

La guerre civile en Syrie est une catastrophe dont on n'entrevoit pas l'issue. La situation de millions de civils en Syrie et dans les pays voisins continue de se détériorer et a atteint des proportions incroyables. Le pays est réduit à un tas de décombres, et l'État syrien s'effondre peu à peu. Les villes et les quartiers sont détruits par les tirs incessants de missiles et d'artillerie lourde d'une ampleur catastrophique. La fin des souffrances de la population civile ne semble aucunement se profiler à l'horizon. Nous assistons à une répression brutale et à des massacres aveugles. Le conflit traverse les frontières et menace la stabilité de la région.

La paralysie du Conseil de sécurité ne fait qu'empirer la situation. En conséquence, la dynamique du conflit s'ancre dans une logique de violence. La Norvège exhorte le Conseil à adopter une position claire et unanime contre ces violations continues et flagrantes du droit international humanitaire. La communauté internationale doit, à tout le moins, défendre les principes fondamentaux du droit international humanitaire, même si elle est divisée sur la façon de parvenir à une solution politique.

Nous exhortons tous les pays à arrêter d'envoyer des armes en Syrie. Une solution politique au conflit est le seul moyen d'épargner à la population syrienne

de nouvelles souffrances, dont le régime est le premier responsable. Par conséquent, notre message à Al-Assad est qu'il doit commencer à transférer le pouvoir exécutif dans l'objectif de permettre une transition politique constructive vers une Syrie pluraliste et représentative. Notre message aux groupes d'opposition est qu'ils doivent contribuer à un véritable dialogue politique et négocier dans le cadre du communiqué de Genève (S/2012/523, annexe). Notre message aux membres du Conseil de sécurité est qu'ils doivent trouver un moyen de promouvoir une transition politique fondée sur le communiqué de Genève. Nous devons apporter notre plein appui à l'action du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi.

La Norvège est attachée à une Syrie démocratique, pluraliste et unifiée après le règne d'Al-Assad. Nous soutenons les efforts déployés par les groupes d'opposition pour s'organiser sur une base plus ouverte et représentative. Dans la situation actuelle, la Norvège considère la Coalition nationale syrienne comme la représentante légitime du peuple syrien. Nous aidons la Coalition à trouver les moyens de fournir une aide concrète sur le terrain et d'habituer la population à une future Syrie pluraliste et démocratique. L'épreuve décisive est de savoir si nous parviendrons à améliorer la situation de l'ensemble des Syriens, en garantissant la protection des droits de tous les groupes minoritaires. Ainsi, qu'ils soient hommes ou femmes, alaouites, druzes, kurdes, sunnites, chiites ou chrétiens, tous les Syriens doivent être sûrs de jouer un rôle dans le façonnement de l'avenir de la Syrie.

Nous sommes confrontés à une crise humanitaire aux proportions colossales. Le Gouvernement syrien a fait montre d'un mépris patent pour les conséquences humanitaires de son combat aveugle. Les groupes d'opposition sont eux aussi coupables d'un grave mépris vis-à-vis des principes humanitaires fondamentaux relatifs à la protection du personnel et des installations humanitaires. Nous demandons donc au Gouvernement syrien et aux groupes d'opposition de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme fondamentaux et de renoncer à la pratique méprisable de la violence sexiste. Les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre doivent répondre de leurs actes.

Depuis mars 2011, la Norvège a fourni 75 millions de dollars à titre d'aide humanitaire aux réfugiés syriens et à tous ceux qui souffrent à l'intérieur de la Syrie.

Je voudrais à présent aborder la question du processus de paix au Moyen-Orient. Le 19 mars, la Norvège a présidé la réunion de printemps du groupe de soutien des donateurs pour la Palestine–le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens–qui s'est tenue à Bruxelles. Vingt ans se sont écoulés depuis que le Comité spécial de liaison a été créé pour jeter les bases d'un État palestinien et mettre en place ses institutions. Pour réaliser pleinement ses objectifs, le programme d'édification de l'État doit s'accompagner de mesures significatives en vue de la réalisation de la solution des deux États. En effet, si cette vision n'existe plus, la volonté des donateurs de contribuer va diminuer.

La situation financière est grave. Les recettes palestiniennes ne suffisent pas pour équilibrer le budget, et les contributions des donateurs ont diminué ces dernières années. L'an dernier, le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne a atteint 1,4 milliard de dollars et les contributions des donateurs n'ont couvert que 826 millions de dollars de ce déficit. Lors de la réunion qui s'est tenue à Bruxelles, les donateurs ont promis qu'ils continueraient à fournir des financements et les contributions pourraient atteindre 1 milliard de dollars en 2013. Ce montant pourrait couvrir une grande partie du déficit budgétaire palestinien pour cette année, mais cela ne résoudra pas les problèmes à long terme.

De plus en plus de donateurs s'interrogent sur la viabilité de la démarche actuelle. Ils se demandent si nous ne sommes pas en train de financer une occupation permanente, étant donné qu'il n'y a pas de progrès réels dans ce domaine ou de signes d'une reprise rapide des négociations. La démission récente du Premier Ministre Fayyad reflète la frustration croissante des Palestiniens. Je rends hommage à mon cher ami, M. Fayyad, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pendant de nombreuses années pour édifier une économie palestinienne viable et jeter des bases solides en vue de la création d'un État palestinien.

Les parties doivent renouveler leur engagement à parvenir à une solution des deux États. Les activités de colonisation menées par Israël et l'occupation israélienne demeurent le principal obstacle et doivent cesser. Les tirs de roquettes en direction d'Israël à partir de Gaza doivent également cesser. Les donateurs demandent que des progrès tangibles soient réalisés avant la prochaine réunion du Comité spécial de liaison qui se tiendra en septembre et qui devrait être organisée au niveau politique. Nous devons aborder les questions difficiles

concernant la pertinence de nos efforts et stratégies en tant que donateurs. Je prie les donateurs de continuer à fournir des financements à l'Autorité palestinienne au cours de cette période difficile de transition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'associe au discours prononcé par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Mohammad Khazaee, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Contribuer à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient est l'un des principaux défis auxquels l'ONU est confrontée. Le non-respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et du droit à l'autodétermination des peuples du Sud fait partie des pratiques récurrentes des colonialistes et des impérialistes depuis des temps immémoriaux. Ils utilisent toujours ces pratiques de nos jours pour maintenir leur hégémonie qui a déjà été remise en question.

Aujourd'hui, ils ont recours à de nouvelles notions pour dissimuler leurs buts et aux technologies militaires les plus avancées qui entraînent la mort de civils innocents, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Ils commanditent la fragmentation d'États, alimentent les divisions ethniques, religieuses et culturelles et politiques et cherchent à imposer des modèles politiques qui n'ont rien à voir avec les réalités des pays qui ont leurs propres traditions historiques. Ils encouragent les activités des mercenaires et sèment la terreur afin de changer la structure politique des pays et de s'approprier leurs richesses. Les grands médias présentent ces terroristes comme des sauveurs qui recherchent l'indépendance et la démocratie. De telles logiques interventionnistes portent atteinte à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient.

Le Venezuela est préoccupé par les actes bellicistes d'Israël, Puissance occupante, à l'encontre du peuple palestinien, qui constituent des violations systématiques des droits fondamentaux de ce peuple héroïque. L'État d'Israël détient quelques 5 000 prisonniers politiques dans des conditions déplorables. Les arrestations arbitraires, le harcèlement et l'intimidation sont monnaie courante. L'implantation de colonies illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et le blocus criminel imposé à la population de Gaza se poursuivent. D'après l'UNICEF, chaque année, environ 700 enfants palestiniens, âgés de 12 à 17 ans, sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée, la police et les agents de sécurité de l'État d'Israël.

Au cours de la dernière décennie, 7 000 cas de traitements cruels, inhumains et dégradants ont été signalés dans les prisons israéliennes. Depuis 1947, l'État d'Israël fait systématiquement fi des résolutions pertinentes des Nations Unies, qui prônent une solution des deux États, et se soustrait à ses obligations découlant de la Charte des Nations Unies. Israël ne fait aucun cas des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La responsabilité de ceux qui, par action ou omission, appuient ces politiques, est indéniable.

Suite à l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, qui a accordé à l'État de Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Puissance occupante a saisi les recettes fiscales palestiniennes légitimes et en signe de défi, a indiqué qu'elle continuerait d'implanter ses colonies illégales de peuplement afin de réduire à néant toute possibilité de créer un État palestinien. La Puissance occupante tente de modifier l'identité culturelle et historique du peuple palestinien, portant ainsi atteinte à son intégrité territoriale et à son droit à l'autodétermination.

Le peuple vénézuélien admire l'endurance du peuple palestinien et appuie le droit de la Palestine à être admise à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre à part entière, conformément aux dispositions de sa Charte fondatrice. Nous exigeons qu'Israël se retire jusqu'aux frontières de 1967, conformément à la résolution 242 (1967). Nous appuyons le droit des Palestiniens à faire de Jérusalem-Est leur capitale. Nous exigeons l'exercice par les réfugiés palestiniens de leur droit au retour. Nous réclamons la libération des prisonniers palestiniens et la fin de l'occupation du Golan syrien. Ceux qui ont commis des crimes relevant du Statut de Rome de la Cour pénale internationale doivent répondre de leurs actes.

Notre délégation tient à souligner l'importance de la réunion spéciale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, tenue les 17 et 18 avril dans la ville de Caracas. À cette réunion, le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine,

M. Riyad al-Maliki, a dénoncé l'apartheid pratiqué dans les territoires palestiniens occupés, par le biais d'un système inhumain et infâme de séparation, avec des quartiers, des services, des routes, des moyens de transport et des permis réservés exclusivement aux Israéliens. Il est scandaleux que les Palestiniens aient besoin d'un permis spécial pour entrer sur leur territoire et se déplacer à travers ce territoire. Le Venezuela fait siennes ces observations du Ministre palestinien des affaires étrangères.

Le Gouvernement bolivarien estime que la Syrie doit être respectée et que le dialogue politique entre les autorités syriennes et l'opposition et la conclusion d'un accord entre les Syriens eux-mêmes est le seul moyen de régler le conflit dans ce pays. Nous soutenons les efforts du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi. Nous sommes préoccupés par les tentatives visant à relativiser ou à manipuler la médiation et le dialogue, voies par excellence permettant de parvenir à la paix, tout en encourageant d'une manière irresponsable la guerre dans le but de démembrer un État souverain.

Le Venezuela déplore que les groupes impliqués dans les activités terroristes et qui refusent de participer à tout dialogue politique soient approvisionnés en armes à partir de l'étranger. Une telle ingérence de la part de puissances étrangères constitue une violation flagrante des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique, qui s'appliquent à la Syrie. Le fait que l'Organisation des Nations Unies accorde une reconnaissance diplomatique à des groupes irréguliers agissant indépendamment de l'État syrien et employant la violence et le terrorisme pour arriver à leurs fins politiques est un fâcheux précédent en matière de droit international. Un règlement négocié entre Syriens eux-mêmes est indispensable, urgent et essentiel. Nous sommes en faveur de la paix et nous appuyons les efforts de tous ceux qui y œuvrent concrètement.

Au Venezuela, nous chérissons les biens ultimes que sont la vie et la paix et nous défendrons les principes de la souveraineté nationale et de l'autodétermination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abdullah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, vous et votre pays, le Rwanda, d'avoir convoqué l'important débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ma délégation voudrait aussi remercier de son exposé M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de Djibouti, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Je voudrais commencer par parler de la priorité la plus pressante pour ma délégation, à savoir la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Malgré la visite au Moyen-Orient du Président des États-Unis, le mois dernier, nous attendons encore de voir des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la solution des deux États. La Malaisie est profondément inquiète de l'état des milliers de prisonniers palestiniens détenus illégalement par la puissance occupante. Qu'Israël, qui se déclare unique démocratie au Moyen-Orient, détienne illégalement des élus palestiniens, ainsi que des femmes et des enfants, est une parodie d'état de droit. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que des détenus soient morts en prison des conséquences, comme le craignent de nombreux Palestiniens, des tortures infligées par leurs geôliers israéliens. Ma délégation condamne aussi l'emploi disproportionné de la violence contre des manifestants qui protestent pacifiquement contre les mauvais traitements infligés aux prisonniers palestiniens, qui font hélas des victimes, notamment plusieurs adolescents.

La Malaisie continue de condamner énergiquement les activités de peuplement israéliennes qui se poursuivent, et que l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice, ainsi que le Conseil de sécurité lui-même, ont tous déclarées illégales. Si ces organes pensent en effet sincèrement que ces colonies de peuplement doivent être déclarées illégales, alors qu'ils se joignent à la Malaisie pour condamner la pratique encore plus odieuse qui consiste à empêcher les Palestiniens de construire sur leur terre et de la cultiver. Qu'on ne s'y trompe pas! Il ne faut pas croire que les colons israéliens exploitent innocemment des parcelles de terrain inoccupées et des ressources inexploitées à la recherche d'un avenir meilleur. La triste réalité est que ces colons illégaux commettent constamment des actes de violence et de harcèlement contre les Palestiniens et ont délibérément envahi, accaparé ou détruit, pendant la période de la cueillette, des oliveraies cultivées par des Palestiniens. Même l'eau

des nappes aquifères dans la région est détournée par les colons vers des canalisations israéliennes pour, entre autres buts, irriguer des cultures initialement semées et entretenues par les Palestiniens. Nul besoin de deviner à qui bénéficiera la revente de l'eau à des prix prohibitifs à ses véritables propriétaires palestiniens, à qui on refuse le droit d'effectuer des forages sur leurs terres pour trouver de l'eau.

Il est déplorable que tandis qu'au niveau des villages les colons israéliens agissent en coordination pour construire des maisons sur des terres palestiniennes, un même degré de coordination existe aussi au niveau de la zone E-1, en termes de planification et de développement, l'objectif étant de saper la viabilité d'un futur État de Palestine. La communauté internationale s'est peut-être réveillée un peu tardivement pour empêcher les activités de peuplement illégales, mais nous ne devons pas hésiter maintenant à condamner et à réagir aux actes de violence commis par les colons et aux autres actes illégaux, avant que les conséquences ne deviennent encore plus graves.

Le blocus illégal imposé à Gaza est maintenu malgré la nécessité de résoudre d'urgence la situation humanitaire qui y prévaut, en particulier s'agissant de la sécurité alimentaire de ses habitants. Israël continue aussi de restreindre l'accès des matériaux de construction, notamment ceux qui pourraient être utilisés dans la construction des établissements éducatifs et sanitaires dont les Palestiniens ont tant besoin. La Puissance occupante est, littéralement, en train de lever les obstacles sur la voie du processus de paix et, dans le même temps, d'affamer la population jusqu'à la mort. La Malaisie demande par conséquent la levée immédiate et complète du blocus illégal. Que reste-il aux Palestiniens quand ont leur a enlevé maisons, terres, eau, denrées alimentaires, arbres, mosquées, écoles et hôpitaux? Il y a beaucoup de torts qui méritent d'être réparés s'agissant de la question palestinienne. À cet égard, la Malaisie réaffirme son appui à un État de Palestine indépendant sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés par Israël en 1967, y compris Jérusalem-Est comme capitale.

La Malaisie voudrait aussi faire part de son inquiétude devant la situation en Syrie. Nous avons toujours pensé qu'un règlement politique de la crise était possible et qu'il doit se baser sur les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), ainsi que sur le communiqué final publié par le Groupe d'action pour la Syrie à Genève le 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe). Ma délégation souligne la nécessité d'un processus politique sans exclusive mené par les Syriens qui soit acceptable pour le peuple syrien et qui réponde à ses aspirations collectives et à ses droits légitimes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

M^me^ Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Lorsque le Conseil de sécurité a repris ses travaux la semaine dernière dans sa Salle, certains ont indiqué qu'elle était peut-être la salle la plus importante au monde, en raison de la responsabilité qui lui est conférée, en vertu de la Charte des Nations Unies, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cas de la Syrie et du conflit israélo-palestinien, toutefois, il est évident que le Conseil n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités. Dans ces deux cas, la Conseil s'est retrouvé sur la touche, du fait de son inaction. Cela non seulement se répercute négativement sur l'Organisation des Nations Unies et sur les membres du Conseil, mais aussi nuit à la paix dans le monde. À cet égard, l'Islande appuie de tout cœur les sentiments exprimés par les responsables de différentes instituions des Nations Unies dans un article publié dans le *New York Times* le 15 avril, qui se termine par cette phrase: « ça suffit! Mobilisez votre influence et utilisez-la maintenant pour sauver le peuple syrien et la région de la catastrophe ». Le Conseil ne peut se permettre d'attendre alors que la Syrie s'effondre devant ses yeux. Il faut trouver un règlement politique.

Cela m'amène à la question non encore réglée des réfugiés palestiniens, qui se retrouvent de nouveau déracinés par la guerre civile en Syrie. Du demi-million de réfugiés palestiniens en Syrie, 400 000 ont actuellement besoin d'aide humanitaire. Environ 200 000 sont déplacés à l'intérieur de la Syrie et 42 000 ont fui au Liban où la situation dans les camps palestiniens est, à tout le moins, très difficile. Cette évolution des événements devrait servir à alerter la communauté internationale et lui faire comprendre combien il importe de trouver d'urgence une solution juste et durable au drame des réfugiés palestiniens, comme y appelle la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Ils attendent depuis 65 ans. La guerre civile a aussi appelé l'attention sur la question non réglée du Golan syrien occupé, qui requiert aussi que le Conseil de sécurité élabore un plan d'action, vu l'évolution de la situation sur le terrain.

Puisqu'il n'y a pas eu d'avancée dans le processus de paix depuis le dernier débat public (voir S/PV.6906), je voudrais insister sur le rôle du Conseil de sécurité

et sur certaines des activités qui se déroulent dans les territoires palestiniens occupés, et qui illustrent clairement la dure réalité de l'occupation et le fait que la situation sur le terrain est loin de stagner, contrairement au processus de paix.

À cet égard, nous appelons l'attention sur la détérioration des conditions de sécurité des Palestiniens, avec une hausse marquée du nombre de décès et de blessés causés par les forces israéliennes, et une violence constante de la part des colons; sur la poursuite des démolitions de propriétés palestiniennes, avec un total de 192 structures démolies depuis le début de l'année, ce qui a provoqué le déplacement de 355 personnes, selon des informations fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires; sur la poursuite et l'accélération des activités de peuplement, qui sont illégales au regard du droit international humanitaire et devrait être entièrement arrêtées; sur le nombre élevé d'enfants palestiniens âgés de 12 à 17 ans qui sont arrêtés, interrogés et détenus chaque année par les Israéliens – quelque 700 enfants au total chaque année, selon l'UNICEF; et sur le fait que l'on décèle une tendance à infliger des mauvais traitements aux enfants détenus.

Enfin, l'Islande voudrait saisir cette occasion pour exhorter les Palestiniens à consolider leurs efforts en vue de la réconciliation, qu'ils sont tout à fait en mesure de réaliser.

L'Islande tient une fois encore à renouveler son appel au Conseil de sécurité afin qu'il assume un rôle plus actif dans le règlement du conflit israélo-palestinien, en tenant compte de l'asymétrie frappante entre les deux parties et de la nécessité d'une intervention impartiale, notamment en se rendant dans l'État de Palestine, en réaffirmant l'illégalité de la colonisation, et en acceptant la demande déposée par la Palestine pour devenir Membre de l'ONU compte tenu du soutien très largement majoritaire dont le droit inaliénable des Palestiniens à l'auto-détermination bénéficie auprès des Membres de l'Organisation.

Enfin, s'agissant de la Syrie, l'Islande voudrait renouveler ses appels pour que le Conseil défère la situation qui règne dans ce pays depuis mars 2011 devant la Cour pénale internationale, et parvienne à une position commune sur la façon de s'attaquer à la guerre civile en Syrie et à ses conséquences humanitaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier la présidence rwandaise d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé.

Avant de poursuivre, la délégation indonésienne s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Représentant permanent de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Comme les autres membres de la communauté internationale, l'Indonésie reste préoccupée de la stagnation du processus de paix entre Israël et la Palestine. Les tentatives pour relancer le dialogue et les négociations de fond entre les deux parties ont été vaines. Néanmoins, nous trouvons des encouragements dans les efforts consentis récemment par les parties concernées afin de relancer le processus de paix et de créer une atmosphère propice au progrès. À cet égard, l'Indonésie reste une fervente partisane de la solution des deux États, Israël et une Palestine viable et indépendante, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix et d'une paix régionale globale et juste, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe.

Pourtant, la politique israélienne sur le territoire palestinien occupé, notamment la poursuite de ses activités illégales d'implantation de colonies, reste un obstacle majeur sur cette voie. La poursuite de la colonisation israélienne ne fait pas qu'aggraver le problème de la fragmentation de la Cisjordanie, elle pointe également vers une absence totale de volonté d'engager des négociations justes et réalistes avec les Palestiniens.

À Gaza, la situation humanitaire reste dévastatrice, le strict blocus imposé par Israël empêchant la circulation des personnes et des marchandises, ce qui se traduit par une hausse du chômage et par l'affaiblissement des entreprises privées et de l'activité économique. En conséquence, l'Indonésie exhorte une fois encore Israël à cesser d'agir au mépris des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international, ce que fait le pays sans aucune répercussion ou conséquence jusqu'ici.

Il est décourageant de constater que, l'année écoulée, un seul fait encourageant dans le cadre de à la cause palestinienne a été enregistré, avec l'admission historique, en novembre dernier, de la Palestine à l'ONU en tant qu'État non membre observateur. Il est regrettable que cette décision de l'Assemblée générale ait suscité des mesures de représailles extrêmes de la part d'Israël. Nous trouvons extrêmement préoccupant qu'Israël poursuive sa politique inhumaine et illégale de détention et d'emprisonnement de milliers de Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, qui continuent de subir des mauvais traitements mentaux et physiques sans recours à des procédures judiciaires justes et impartiales.

De nombreux membres de la communauté internationale, dont l'Indonésie, condamnent avec insistance les actions israéliennes. Pourtant, Israël continue d'afficher son mépris du droit international. Nous appelons la communauté internationale à se montrer plus déterminée à consolider ses efforts contre les violations du droit international commises par Israël, et à veiller à ce que le peuple de Palestine puisse jouir de la justice et de la liberté.

S'agissant de la situation en Syrie, une catastrophe humanitaire continue malheureusement de se développer, sans que la communauté internationale – Conseil de sécurité compris – n'y oppose d'intervention adaptée. La situation sur le terrain est devenue si catastrophique qu'elle menace désormais la stabilité de la région.

Face à cette crise, des efforts sincères visant à mettre un terme à la violence doivent commencer immédiatement. Les membres du Conseil doivent transcender leurs divergences et trouver la meilleure manière de convaincre les parties au conflit de mettre fin à la violence. La gravité de la situation humanitaire sur le terrain, notamment s'agissant des réfugiés et des personnes déplacées, doit être réglée d'urgence. Enfin, nous devons sans délai lancer un processus politique qui aboutira à un règlement permanent du conflit, conformément aux aspirations du peuple syrien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Govender (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie M. Feltman de son exposé devant le Conseil. Nous félicitons le Rwanda de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le débat d'aujourd'hui représente une occasion bienvenue de souligner une fois encore l'importance d' un règlement durable à la situation du Moyen-Orient en général, et à la question de Palestine en particulier. Comme nous l'avons déjà dit par le passé, ces séances ont dégénéré en ateliers d'éloquence lors desquels les pays réaffirment leur position déjà connue sur la situation, mais elles ne font pas avancer le débat. Le plus triste est que, alors que nous continuons de participer à ces séances routinières, le peuple palestinien souffre tous les jours sous le joug d'une occupation illégale, dans le cadre de laquelle la Puissance occupante bafoue sans discontinuer le droit international, notamment les résolutions du Conseil, et ce, en toute impunité.

L'Afrique du Sud continue à trouver préoccupante l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient. Malgré les récents efforts consentis par les responsables des États-Unis pour relancer le processus, le statu quo persiste. Nous espérons que le nouveau Gouvernement de coalition du Premier Ministre Nétanyahou éliminera les obstacles qui empêchent la reprise des pourparlers de paix, notamment la construction illégale de colonies, et rejoindra la table des négociations, en toute bonne foi, aussi rapidement que possible.

Il va sans dire que les colonies ne sont pas uniquement illégales au regard du droit international, elles restent également un obstacle majeur sur la voie de la reprise des négociations directes et de l'instauration d'une paix durable. Les activités de peuplement des colonies israéliennes confisquent aux Palestiniens le territoire essentiel à la construction d'un futur État et à cherchent à isoler Jérusalem-Est d'autres villes palestiniennes importantes, menaçant ainsi gravement la possibilité de réaliser la solution des deux États conformément à l'appel d'une majorité écrasante en faveur d'un État palestinien souverain, indépendant, viable et d'un seul tenant, coexistant pacifiquement avec l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Israël doit immédiatement mettre fin à ses activités de colonies de peuplement au titre de l'obligation qui lui incombe en vertu des différentes résolutions du Conseil de sécurité et du droit international.

S'agissant de la poursuite des violences, l'Afrique du Sud réaffirme sa condamnation de tous les actes de violence, quels qu'en soient les auteurs, car ils sapent la viabilité de la solution des deux États. Nous sommes particulièrement préoccupés par les violences continues commises par les colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens, y compris l'arrachage d'oliviers, les agressions contre les Palestiniens et les tirs sur les Palestiniens, la démolition de leurs maisons, mosquées, églises et cimetières. Nous espérons que les autorités israéliennes prendront des mesures contre les auteurs de ces actes d'agression.

L'annonce par Israël, le mois dernier, de son intention de relancer le transfert mensuel de 100 millions de dollars à la Palestine n'a que trop tardé, et nous rappelons à Israël que le transfert de ces fonds, qui n'auraient jamais dû être retenus, est une obligation au titre des Accords d'Oslo de 1993. Nous nous félicitons également de la décision du Gouvernement des États-Unis de débloquer environ 500 millions de dollars, qui ont été bloqués après l'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État observateur non membre l'année dernière. Nous rappelons notre vue selon laquelle la retenue de ces fonds est un acte punitif illégal et immoral, qui constitue un châtiment collectif de la population palestinienne et nuit à l'efficacité de l'Autorité palestinienne.

L'Afrique du Sud est préoccupée par les difficultés financières auxquelles fait face l'Autorité palestinienne. Ces difficultés pourraient remettre en cause les acquis enregistrés par la Palestine dans le cadre de son projet d'édification des institutions et rendre le pays instable à mesure que la prestation des services diminue. À cet égard, nous appelons Israël à lever d'urgence toutes les restrictions afin de permettre le développement du secteur privé, du commerce et d'autres activités économiques susceptibles de stimuler la croissance économique et d'assurer la viabilité budgétaire de l'Autorité palestinienne à court et moyen termes. Un développement économique soutenu est également crucial pour répondre aux besoins essentiels de la masse des Palestiniens et les arracher à leur pauvreté abjecte.

Nous avons également pris note de la démission du Premier Ministre Salam Fayyad et espérons que son successeur exercera le leadership nécessaire pour assurer la stabilité socioéconomique et politique de la Palestine.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par le sort tragique des Palestiniens détenus illégalement dans les geôles israéliennes. Nous déplorons la mort en mars dernier de Maysara Abu Hamiyeh, qui aurait pu être évitée s'il n'avait pas été victime d'une négligence médicale imputable aux autorités israéliennes. Israël doit également améliorer les conditions de vie des prisonniers afin de mettre fin à la grève de la faim qui en résulte. Les prisonniers palestiniens vivent depuis longtemps dans des conditions consternantes dans les prisons israéliennes et la communauté internationale n'a pas fait beaucoup pour améliorer leur sort. À cet égard, nous appelons Israël à respecter les droits de l'homme de tous les détenus palestiniens et à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international pertinents, notamment la Quatrième Convention de Genève. Israël doit assurer leur sécurité, donner accès auprès d'eux aux membres de leurs familles et respecter leurs droits fondamentaux.

Nous réaffirmons notre vive préoccupation face aux violations des droits fondamentaux des enfants palestiniens et à leur détention. Nous sommes tous conscients des effets psychologiques néfastes durables que cette détention aura sur ce groupe vulnérable. Nous avons pris note du rapport de 2013 de l'UNICEF qui a notamment conclu que :

> « chaque année, environ 700 enfants palestiniens âgés de 12 à 17 ans, dont la grande majorité sont de sexe masculin, sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée, la police et des agents de sécurité israéliens. Au cours des 10 dernières années, on estime que 7 000 enfants ont été détenus, interrogés, poursuivis en justice et/ou emprisonnés dans le cadre du système judiciaire militaire israélien, ce qui représente une moyenne de deux enfants par jour ».

S'agissant de la situation à Gaza, l'Afrique du Sud demeure gravement préoccupée par la poursuite du blocus israélien. Nous appelons à mettre fin à cette crise humanitaire causée par l'homme et prolongée en levant le blocus imposé à Gaza. Ce blocus et les restrictions imposées représentent une violation du droit humanitaire international et vont à l'encontre de la volonté de la communauté internationale telle qu'exprimée dans un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1515 (2003) et 1860 (2009).

Les efforts de la communauté internationale tendant à alléger la crise humanitaire à Gaza sont louables. Pour sa part, l'Afrique du Sud a versé 2 millions de rands aux programmes humanitaires gérés

par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

L'Afrique du Sud a toujours soutenu que l'avenir de la Palestine dépendait dans une large mesure de l'unité de son peuple. À cet égard, nous encourageons donc les Palestiniens à rechercher l'unité. Nous implorons le Hamas et le Fatah de travailler ensemble et de consolider collectivement les avancées enregistrées par le peuple palestinien. Notre propre expérience nous a enseigné que l'unité entre les Palestiniens est indispensable à une réconciliation à long terme et à une paix durable en Palestine.

Pour terminer, la situation qui se dégrade dans l'ensemble de la région ne doit pas nous dissuader de mettre l'accent sur la recherche d'un règlement négocié permanent entre les deux parties. Il incombe donc au Conseil de sécurité et au Quatuor de continuer d'assumer leurs responsabilités sans crainte ni favoritisme et en y portant une attention accrue. Nous appelons le Conseil et d'autres parties prenantes à accélérer les efforts en vue d'un règlement global de la crise du Moyen-Orient, y compris en ce qui concerne les volets libanais et syrien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier vivement, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public, qui nous donne l'occasion d'exposer nos vues sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il n'y a pas si longtemps, ma délégation a prononcé dans cette salle une déclaration dans laquelle nous avons souligné l'importance des transformations causées par la vague révolutionnaire qui a balayé le Moyen-Orient, inspirée par un désir de liberté et de changement. La communauté internationale n'est pas insensible à la dynamique de changement au Moyen-Orient. Si, en tant que communauté des nations, nous respectons les aspirations et la volonté des peuples de la région de vivre dans la paix et la dignité, nous avons un rôle à jouer pour les aider à parvenir à une paix durable et à acquérir des moyens de subsistance viables.

Alors que les populations du Moyen-Orient continuent d'aspirer à un avenir meilleur, nous devons jouer notre rôle en les aidant à reconstruire, mettre en place et édifier des institutions de gouvernance robustes, inclusives et viables. Parce que nous souhaitons aux citoyens du Moyen-Orient ce que nous souhaitons à nous-mêmes, nous sommes prêts et disposés à contribuer d'une manière ou d'une autre à façonner le paysage du Moyen-Orient de manière à améliorer la qualité de vie de la population.

C'est pour cette raison que, dans le cadre de programmes bénévoles tels que CAPMATCH, mon pays s'engage à appuyer la population du Moyen-Orient grâce aux enseignements éprouvés qu'il a tirés des processus électoraux, de la gouvernance démocratique, de l'administration publique et du renforcement des organismes chargés de l'application de la loi.

Il ne fait aucun doute que le Moyen-Orient d'hier est complètement différent du Moyen-Orient que nous connaissons aujourd'hui. C'est un Moyen-Orient qui traverse des transitions socioéconomiques et culturelles rapides dans le cadre de la mondialisation. Chaque jour, une nouvelle histoire commence, un nouveau chapitre de l'histoire est écrit et de nouveaux horizons se dessinent.

S'agissant de la situation en Syrie, ma délégation demeure préoccupée par la poursuite des violences et la dégradation croissante de la situation humanitaire dans ce pays, qui maintenant pourrait engendrer une catastrophe humanitaire. Le peuple syrien continue d'endurer d'innombrables souffrances et de subir la violente répression du régime de Bashar Al-Assad. Des millions de personnes sont toujours déplacées tandis que d'autres se sont réfugiées dans des pays voisins.

À cet égard, ma délégation continuera de condamner les attaques perpétrées contre des civils innocents, en particulier des femmes et des enfants. Nous appelons la communauté internationale à poursuivre ses efforts et à faire pression pour que les auteurs de ces crimes atroces soient traduits en justice.

Nous appelons en particulier le Conseil de sécurité, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies. Combien de temps encore allons-nous rester spectateurs alors que d'autres êtres humains continuent de voir leur dignité bafouée et d'être massacrés par ceux-là mêmes qui prétendent défendre leurs intérêts?

S'agissant de la question de la Palestine, le Botswana n'a cessé d'exprimer dans divers instances sa position selon laquelle la solution des deux États est tout à fait valable. Nous croyons en la coexistence d'Israël

et de la Palestine, vivant côte à côte comme deux États souverains partageant non seulement une frontière, mais un désir commun de paix, de sécurité et de prospérité. Il est également essentiel que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale soient respectées par les deux parties.

À cet égard, nous encourageons toutes les parties concernées par le processus de paix à prendre place à la table des négociations et à choisir la voie du dialogue. Nous appelons en particulier l'État d'Israël à cesser de construire des colonies de peuplement dans la bande de Gaza et à permettre la poursuite du processus de négociation, sans intimidation ni pression.

Enfin, le Botswana rappelle qu'un Moyen-Orient stable et pacifique, à l'abri de la violence et formé de pays vivant côte à côte en harmonie est non seulement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la région, qui a un énorme potentiel, mais permettra également de mettre en place les conditions propices à un Moyen-Orient prospère et pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé le présent débat public sur le Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient connaît une période importante de transition et de changements. La question palestinienne est au cœur des problèmes auxquels nous sommes confrontés au Moyen-Orient. Cette question continue de gâcher les chances de coopération, de prospérité et de paix régionales. La Turquie continue d'appuyer une solution des deux États basée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et en sécurité, et siégeant en toute égalité à nos côtés à l'ONU.

Il est de plus en plus essentiel de relancer le processus au Moyen-Orient, qui se trouve dans l'impasse depuis un certain temps, notamment par la reprise de négociations de paix globales entre les parties en vue de trouver une solution juste et durable. Cela est d'autant plus important qu'une solution des deux États devient de moins en moins probable à chaque heure qui passe. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction du nouvel engagement pris par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de faciliter le processus de paix. Comme toujours, la Turquie est prête à contribuer à tous les efforts internationaux visant un règlement juste et durable.

Les activités de peuplement illégales menées par Israël constituent un obstacle considérable à la reprise des négociations. Il est temps de s'engager sérieusement à respecter les paramètres établis du processus de paix. À cet égard, il convient de prendre acte de la décision prise par le Conseil des droits de l'homme en mars de constituer une mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les répercussions des colonies de peuplement israéliennes sur les droits des Palestiniens dans tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. La situation inquiétante des prisonniers palestiniens détenus par Israël reste une source de vive préoccupation qui, comme cela a été démontré le mois dernier, risque d'entraver tout progrès espéré dans les pourparlers de paix.

Sur ce, je voudrais réaffirmer notre position consistant à condamner la violence, quels qu'en soient les motifs. Le blocus illégal de Gaza ne peut être maintenu. Nous attendons du Gouvernement israélien qu'il lève ce blocus, conformément aux engagements qu'il a pris aux niveaux bilatéral et multilatéral. La fermeture arbitraire de points de passage de la frontière et d'autres mesures punitives prises contre la population civile de Gaza sont contraires à l'objectif que nous essayons d'atteindre.

En attendant, nous devons continuer d'appuyer pleinement la réconciliation palestinienne, qui constitue selon nous un élément essentiel à la paix au Moyen-Orient. Cet impératif important ne doit pas être relégué au second plan, derrière les négociations de paix. Il importe également que les parties palestiniennes comprennent que la réconciliation permettra une reconnaissance de leur rôle dans la réalisation de la paix. Faisant confiance au rôle de direction du Président Mahmoud Abbas, nous continuerons d'appeler les parties à s'employer à obtenir rapidement des résultats. La communauté internationale doit également être prête à appuyer un gouvernement d'unité palestinien, qui organisera des élections.

La Turquie continuera d'appuyer le processus de paix ainsi que les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État internationalement reconnu, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid, à la feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Je voudrais évoquer la catastrophe humanitaire qui frappe de l'autre côté de notre frontière avec la Syrie.

Avec plus de 70 000 morts, 1,3 million de réfugiés, 4,5 millions de personnes déplacées et 6 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence, la crise syrienne est la crise humanitaire qui s'aggrave le plus rapidement dans le monde. Comme nous l'avons déclaré la semaine dernière dans cette salle (voir S/PV.6949), la communauté internationale a la responsabilité morale d'appuyer le peuple syrien dans sa lutte, et cela doit être fait d'urgence, collectivement et avec détermination. Chaque jour, 8 000 Syriens en moyenne traversent la frontière pour se rendre dans des pays voisins. Il n'est pas réaliste d'attendre de ces pays qu'il continue d'accueillir l'afflux de réfugiés syriens au rythme actuel. Nous pensons que, jusqu'à ce qu'une solution politique soit trouvée, la communauté internationale devrait commencer à examiner des moyens inédits de régler le problème des personnes déplacées à l'intérieur du territoire syrien et de trouver d'autres destinations pour ceux qui décident de quitter la Syrie parce qu'ils se sentent menacés.

Les ministres des affaires étrangères de 11 pays membres du Groupe des amis de la Syrie, réunis samedi dernier à Istanbul, ont convenu que des mesures devaient être prises immédiatement pour mettre fin au conflit syrien. En marge de cette réunion, la Coalition nationale syrienne a réaffirmé la façon très importante dont elle conçoit la nouvelle Syrie : un État démocratique et pluraliste fondé sur l'état de droit dans lequel tous les Syriens, hommes et femmes, seront égaux, quelle que soit leur origine ethnique, religieuse et confessionnelle. Ces déclarations sont encourageantes seulement si la communauté internationale reste unie et continue d'œuvrer de concert pour défendre toutes les valeurs universelles en lesquelles nous croyons.

Enfin, nous considérons que 2013 est une année décisive pour la paix au Moyen-Orient. Le moment est venu de prendre des mesures sincères et concrètes. Une action concertée est de plus en plus nécessaire en vue d'une solution des deux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Laram (Qatar) (*parle en arabe*) : Deux décennies se sont écoulées depuis le lancement du processus de paix dans sa forme actuelle. Cependant, il continue d'être un échec parce qu'il se concentre sur la gestion de la question plutôt que sur le traitement des causes profondes, à savoir, la poursuite de l'occupation israélienne. Malgré cet échec, nous pensons que la possibilité d'une solution existe toujours sous la forme de l'Initiative de paix arabe, proposée depuis plus d'une décennie. Les pays arabes continuent d'affirmer leur attachement à ce plan de paix. Cependant, il est également évident que cette possibilité ne restera pas indéfiniment réalisable. Il importe donc de redoubler d'efforts et de travailler très sérieusement et rapidement afin de saisir l'occasion qui se présente à nous avant qu'il ne soit trop tard.

Sur la base de ce qui précède, la récente réunion au sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenue le mois dernier à Doha, a décidé de former un comité ministériel dirigé par le cheik Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar. Ce comité est chargé d'assurer la liaison avec le Conseil de sécurité et les capitales de certains pays influents afin de promouvoir l'Initiative arabe. Nous espérons que cet effort recevra une réponse positive. Il faut faire pression sur Israël pour qu'il mette un terme immédiat à ses projets de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et tienne ses engagements, y compris la libération des prisonniers dont la détention est antérieure aux Accords d'Oslo, la levée du siège injuste et agressif de la bande de Gaza et le relâchement de l'étau qui enserre l'économie palestinienne.

La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur les efforts visant à judaïser la ville de Jérusalem. C'est une ville arabe qui continuera d'être fièrement arabe, avec ses différentes religions et ethnies. Nous tenons à affirmer qu'il n'y a pas d'État palestinien sans Jérusalem, et il n'y a pas de Jérusalem sans la Mosquée Al-Aqsa.

Il importe également de réaliser la réconciliation nationale palestinienne, condition préalable à une paix juste et globale. Toutes les parties doivent travailler ensemble afin de soutenir et d'encourager tous les efforts visant à parvenir à cette réconciliation, au lieu de les saper.

La situation dans la République arabe syrienne continue de se détériorer. Malgré l'escalade militaire en cours, nous constatons que le régime syrien continue de perdre le contrôle sur le terrain. Par conséquent, son insistance à rester au pouvoir l'a poussé aux dernières extrémités; il tente d'imposer une solution militaire en utilisant diverses méthodes contre un peuple syrien inébranlable. Bien que le régime soit juridiquement et moralement responsable de la protection de son peuple, il continue malheureusement d'utiliser une force excessive, de perpétrer des massacres et de

cibler des zones résidentielles et des sanctuaires tels que des centres de réfugiés, des écoles, des hôpitaux, des boulangeries et des lieux de culte, et même des bâtiments historiques et des sites archéologiques. Cela confirme ce qui est déjà clair pour tout le monde–le régime a perdu sa légitimité.

Il y a quelques jours, les forces du régime syrien et les milices qui le soutiennent ont commis un autre massacre, cette fois-ci à Jdeidet al-Fadl, où elles ont bombardé et détruit la seule boulangerie de la ville. Le massacre de Jdeidet al-Fadl et d'autres massacres à Darayya, Houla, Karm al-Zeitoun, Al-Qubair et ailleurs constituent tous des crimes contre l'humanité, c'est-à-dire des crimes contre nous tous, et ils sont aux yeux de l'humanité tout entière une source de honte pour le régime.

L'une des formes les plus dangereuses de l'escalade en Syrie, constatée récemment, est l'utilisation alléguée d'armes chimiques. À cet égard, la mission d'enquête créée par le Secrétaire général pour signaler les faits pertinents et examiner les diverses répercussions de ces allégations, est d'une importance cruciale.

Les exposés présentés par les responsables des affaires humanitaires des Nations Unies au Conseil jeudi dernier (S/PV.6949) ont montré qu'il était impossible de trouver une solution humanitaire à la crise syrienne–la crise humanitaire la plus dangereuse au monde. Nous saluons les efforts des Nations Unies et les promesses d'aide humanitaire au peuple syrien. Toutefois, nous craignons que la crise humanitaire se détériore trop rapidement et d'une manière qui dépasse les capacités de la communauté internationale à y répondre en termes d'aide et d'assistance. Le danger ne se limite pas à la seule Syrie; la crise a déjà commencé à se propager aux pays voisins et menace l'ensemble de la région.

Nous tenons à rappeler au Conseil que plus la crise syrienne reste non réglée en raison de la réticence de la communauté internationale à la résoudre et à soutenir le peuple syrien, plus il deviendra difficile de parvenir à une solution politique, ce qui ne fait que favoriser le cycle de la violence et de l'extrémisme. À cet égard, je tiens à réfuter le mensonge colporté par le régime syrien, à savoir que son maintien au pouvoir est la seule garantie de sécurité pour les minorités; en fait, c'est tout le contraire–l'oppression exercée par le régime et son dénigrement du peuple syrien et de la patrie menacent tous les secteurs de la société syrienne.

Face à l'urgence de la crise, la Ligue des États arabes a, dès le début, cherché à créer une atmosphère propice à l'émergence d'une solution pacifique. À cet égard, nous avons soutenu une mesure importante, à savoir l'unification des branches politiques et militaires de l'opposition syrienne sous l'égide de la Coalition nationale pour la révolution syrienne et des forces d'opposition. Cette mesure fait suite à une demande importante des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous pensons que les Nations Unies doivent désormais, conformément au Chapitre VIII de la Charte, soutenir les efforts de la Ligue des États arabes, en sa qualité d'organisation active dans la région où se produit la crise syrienne.

L'État du Qatar, en collaboration avec la plupart des États arabes et un grand nombre d'autres États, soumet un projet de résolution à l'Assemblée générale visant à soutenir les efforts internationaux, régionaux et de l'ONU dont l'objectif est de parvenir à une solution politique de la crise syrienne. À cet égard, nous tenons à souligner que nous croyons qu'il est de la plus haute importance pour le Conseil de sécurité de prendre une décision concertée afin de mettre fin à cette catastrophe humanitaire. Si le Conseil de sécurité ne prend pas position, ne met pas fin à la crise et ne protège pas le peuple syrien, et s'il est incapable de traiter efficacement de la cause palestinienne, cela aura des répercussions très dangereuses pour la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

M^me^ Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir convoqué la présente séance et me félicite de la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Encore une fois, nous sommes réunis au sein du Conseil de sécurité pour débattre de la question du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Encore une fois, nous exprimons notre profonde solidarité avec ce peuple frère. Année après année, depuis plus de 60 ans, et à plusieurs reprises, nous avons dénoncé l'occupation illégale par Israël et ses politiques expansionnistes qui continuent de saper tous les efforts déployés pour parvenir à la paix et de rejeter la création d'un État palestinien souverain et indépendant.

Maintenant plus que jamais, et après l'adoption par la majorité de la communauté internationale de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, nous nous sommes inéluctablement engagés à corriger l'injustice historique faite aux Palestiniens. Nous considérons que le vote en faveur de la résolution par la majorité des États Membres constitue une déclaration par la communauté internationale que la Palestine répond à tous les critères énoncés dans la Charte pour être un membre à part entière prêt à assumer ses responsabilités en tant que nation éprise de paix.

Notre délégation a voté pour la résolution par solidarité et sur la base de notre position de principe en faveur de la cause palestinienne, que le Président nicaraguayen Daniel Ortega Saavedra a toujours soutenue. Depuis les années 80, le Nicaragua a pleinement reconnu l'existence de l'État palestinien. Malheureusement, cette pleine reconnaissance n'a pas encore été réalisée en raison de l'absence de volonté politique de la part de certains membres permanents du Conseil de sécurité qui, grâce à leur droit de veto, entravent cette aspiration légitime du peuple palestinien. Ce droit de veto demeure le principal obstacle à la réalisation de la paix et de la sécurité. Il est donc temps que le Conseil de sécurité envisage d'accepter sans condition la demande d'admission de l'État de Palestine comme membre à part entière. Nous devons continuer d'appuyer les initiatives de l'État palestinien pour que, tôt ou tard, il puisse siéger à nos côtés en tant que 194e État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Pour sa part, Israël a, en représailles à la reconnaissance écrasante par l'Assemblée générale du statut de la Palestine comme État non-membre observateur, intensifié sa politique d'occupation et son blocus criminel, et a continué de construire des colonies et de refuser de démanteler celles qui existent déjà. Il ne s'agit là que d'un nouveau pied de nez à la communauté internationale et au processus de paix qui stagne depuis longtemps, dans le but d'imposer des conditions aux négociations, en continuant de modifier la composition démographique et religieuse du territoire palestinien, en grave infraction du droit international.

La paix au Moyen-Orient nécessite non seulement de régler le conflit israélo-palestinien, mais doit également inclure obligatoirement une solution à la situation des territoires occupés par Israël au Liban et en Syrie. En outre, elle devrait mener à l'instauration de la paix dans tous les pays de la région.

Le Nicaragua réitère son appel au respect du droit des réfugiés palestiniens à rentrer dans leur patrie, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et exige qu'Israël se conforme à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Nous réaffirmons en outre notre solidarité avec les prisonniers et les détenus politiques palestiniens, notamment les femmes et les enfants, qui se trouvent dans les prisons israéliennes où ils sont soumis à des mauvais traitements inhumains par les autorités israéliennes, entraînant des grèves de la faim, et même la mort de certains détenus. Nous appelons à la libération immédiate de tous les Palestiniens emprisonnés arbitrairement par Israël. Nous exhortons la communauté internationale à poursuivre ses efforts dans le cadre d'une campagne mondiale afin de faire montre de notre solidarité sur cet important problème.

Nous voulons profiter de l'occasion pour remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le Nicaragua est membre, ainsi que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela pour les efforts qu'il a déployés en vue d'assurer le succès de la récente réunion qui s'est tenue à Caracas en solidarité avec le peuple palestinien et en faveur de la création de l'État de Palestine. La déclaration qui y été adoptée permettra de donner un élan aux activités en 2013, en mettant l'accent sur la décision, qui vient d'être évoquée par le Président du Comité, de demander à l'Assemblée générale de déclarer 2014 année de solidarité avec la Palestine, afin d'entreprendre une campagne mondiale en vue de mettre fin à l'occupation israélienne.

Nous nous félicitons par ailleurs du séminaire régional sur la Palestine qui se tiendra en Équateur l'année prochaine, et qui constitue pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes une occasion sans pareille de montrer une fois de plus son plein appui à l'État palestinien.

Le Nicaragua réaffirme son entière solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, comprenant la création d'un État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, jetant les fondements d'une paix juste et durable au Moyen-Orient avec deux États, la Palestine et Israël, vivant en paix conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux aspirations de tous les pays épris de paix.

Enfin, nous tenons à redire qu'il est temps de mettre un terme à la politique du deux poids deux mesures appliquée par certains membres permanents du Conseil de sécurité et leurs alliés. En Syrie, au lieu de promouvoir le dialogue et la négociation, ils accélèrent la violence et la militarisation du conflit, en fournissant des armes aux groupes extrémistes, dans le but d'obtenir un changement de régime. Cette violence et la militarisation auront de graves répercussions dans tout le Moyen-Orient. Néanmoins, ces mêmes États se livrent à des manœuvres dilatoires pour ne pas reconnaître l'État palestinien, dont la reconnaissance et la création conduiront à une paix juste et durable si nécessaire au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué la présente séance et de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois en cours.

Le Royaume de Bahreïn a constamment réaffirmé sa ferme position sur la question palestinienne, qui se fonde sur la nécessité de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de respecter le cadre de référence dont il a été convenu au plan international. Les efforts déployés pour parvenir à une solution juste et durable à la question palestinienne n'aboutiront qu'avec la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe, aux décisions du Quatuor international et aux appels à la levée du blocus persistant et illégal imposé par Israël à la bande de Gaza. Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à agir pour que ce blocus soit levé immédiatement et que cessent les souffrances de la population palestinienne vivant dans la bande de Gaza.

Au récent sommet de Doha, S. M. le Roi Hamad bin Issa al-Khalifa du Royaume de Bahreïn a déclaré que nombre de faits et variables récents ont établi de nouvelles conditions et créé des fondements d'une paix au Moyen-Orient sur la base d'une solution des deux États, grâce à la création d'un État palestinien indépendant sur son territoire national, avec la ville sainte de Jérusalem comme capitale.

Sa Majesté a en outre indiqué la nécessité d'adopter une nouvelle démarche vis-à-vis du processus de paix afin d'instaurer une paix juste et globale dans la région, ainsi que la nécessité de relancer ses mécanismes dans toutes les voies des négociations, puisque ces mécanismes se trouvent dans l'impasse en raison du refus par Israël de se conformer aux résolutions internationales pertinentes. Ces efforts doivent être menés en coordination avec l'ensemble de la communauté internationale, sur la base des mandats constitutifs de la légitimité internationale, de l'Initiative de paix arabe adoptée au sommet de Beyrouth en 2002 et du principe des territoires contre la paix, pour faire en sorte de mettre un terme à l'occupation israélienne, qui a débuté en 1967, et aux activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris en particulier dans la ville sainte de Jérusalem.

Le règlement pacifique du problème du Moyen-Orient doit finalement aboutir à la cessation de l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est et le Golan syrien, ainsi qu'à la reprise du retrait d'Israël des territoires libanais toujours occupés, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela implique en outre la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et la proposition d'une solution juste qui garantisse le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Nous tenons à rappeler la nécessité de mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et de se conformer scrupuleusement aux résolutions constitutives de la légitimité internationale, en particulier la quatrième Convention de Genève, qui interdit toute modification démographique ou géographique aux zones sous occupation.

Je voudrais dire en conclusion que la paix au Moyen-Orien n'est pas seulement une option; au contraire, c'est la seule option. Cela exige d'appliquer la solution des deux États, dont l'Initiative de paix arabe est l'un des fondements les plus importants. Cela nécessite qu'Israël, Puissance occupante, cesse ses activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, lesquelles ne font que miner tous les efforts, arabes ou internationaux, visant à réaliser la paix.

Nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité et les autres mécanismes, notamment le Quatuor, à n'épargner aucun effort pour résoudre cette crise historique d'une manière qui serve les intérêts des

peuples israélien et palestinien et préserve la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Équateur.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier le Rwanda, qui, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, a convoqué la présente séance. Ma délégation voudrait exprimer son point de vue sur la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne. Nous prenons note de l'exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman. En outre, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite par le Président du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement équatorien réitère ses préoccupations quant à la façon dont le Conseil de sécurité gère la question du conflit israélo-palestinien, et ce depuis longtemps. En cette période de crise politique et économique au niveau international, il faut lutter pour un système de justice internationale. Dans ce contexte, la question palestinienne a permis de sensibiliser la communauté internationale au sujet de la raison d'être de l'ONU. Plus que jamais, les États Membres devraient se préoccuper d'appliquer les lois et les résolutions internationales en vigueur qui visent à mettre fin à l'usage excessif de la force par Israël en Palestine.

La reconnaissance de l'État de Palestine par 138 États Membres de cette Organisation, qui ont soutenu la demande présentée par le Président de l'Autorité palestinienne en date du 29 novembre 2012 aux fins d'obtention du statut d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, est un progrès significatif qu'il faut consolider et qui doit être le fondement d'un État de Palestine de plein droit. Il est temps de trouver des mécanismes permettant de faire avancer les efforts de paix et de renforcer les capacités de l'État palestinien, afin qu'il puisse de répondre aux besoins de sécurité de son peuple. Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité des violations du droit international commises par Israël, car il a permis à ce pays de continuer à jouir de l'immunité et de l'impunité.

Après l'adoption de la résolution 67/19 par l'Assemblée générale, le Gouvernement israélien a déclaré qu'il ne reconnaîtrait pas l'État de Palestine, ni aucun changement en ce qui concerne la situation des Palestiniens. Par la suite, le 29 novembre 2012, en violation du processus de paix, Israël a intensifié ses activités de colonisation en Cisjordanie occupée. Cette situation a été exacerbée par les arrestations illégales et arbitraires de Palestiniens, ainsi que la mort de certains de ces détenus. De même, la démolition de maisons appartenant au Palestiniens, qui les a forcés à se réfugier dans les pays voisins, a sapé le processus de paix et a amené la communauté internationale à condamner Israël.

Une autre réaction contre la reconnaissance du statut d'État observateur de la Palestine fut la saisie des recettes douanières palestiniennes ces derniers mois, ce qui va à l'encontre du Protocole de Paris de 1994, signé par Israël et qui est toujours en vigueur. Mon pays, l'Équateur, estime qu'il serait opportun de mettre en œuvre la Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 67/1 de l'Assemblé générale), applicable aussi bien à tous les États qu'aux organisations internationales, y compris l'ONU et ses principaux organes, et en vertu de laquelle le respect et la promotion de l'état de droit et de la justice devraient guider toutes leurs activités. Dans ce contexte, ma délégation demande au Conseil de sécurité de renoncer à cette attitude passive face aux violations commises par Israël, qui, dans une certaine mesure, est assimilable à de la complicité.

Pour terminer, l'Équateur prie la communauté internationale de continuer à appuyer la demande présentée par le Président de Palestine afin que ce pays puisse passer du statut d'observateur à celui de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. C'est le seul moyen de parvenir à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et, par conséquent, d'assurer la tranquillité de tous les États Membres de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures.